

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

Le Cercle de l'Épargne

MENSUEL DE L'ÉPARGNE
DE LA RETRAITE
ET DE LA PRÉVOYANCE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com

WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    



LE SOMMAIRE

L'ÉDITO 03

LE CHANGEMENT DE CAP FISCAL, C'EST MAINTENANT !
PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE 03

LE COIN DE LA RETRAITE 05

RETRAITÉS DU SUD, RETRAITÉS DU NORD 05
LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE SÉDUIT UN DEMI-MILLION
DE RETRAITÉS 09

LE COIN DE L'ÉPARGNE 15

L'IMMOBILIER LOCATIF EN QUESTION 15
LES FRANÇAIS ET LEUR PATRIMOINE 16

DOSSIER : ÉPARGNE, RETRAITE ET REVENUS 21

REVENUS ET ÉPARGNE, L'IMPACT LIMITÉ DES REVENUS DANS
LE CHOIX DES PLACEMENTS 22

RETRAITE : DES EFFORTS VARIABLES SELON LES CATÉGORIES
DE REVENUS 26

DÉPENDANCE : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE POUR
LES FRANÇAIS AUX REVENUS INTERMÉDIAIRE 32

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE 34

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE 34

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS 35

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT 36

TABLEAU DE BORD RETRAITE 37

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

L'ÉDITO

LE CHANGEMENT DE CAP FISCAL, C'EST MAINTENANT !

PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

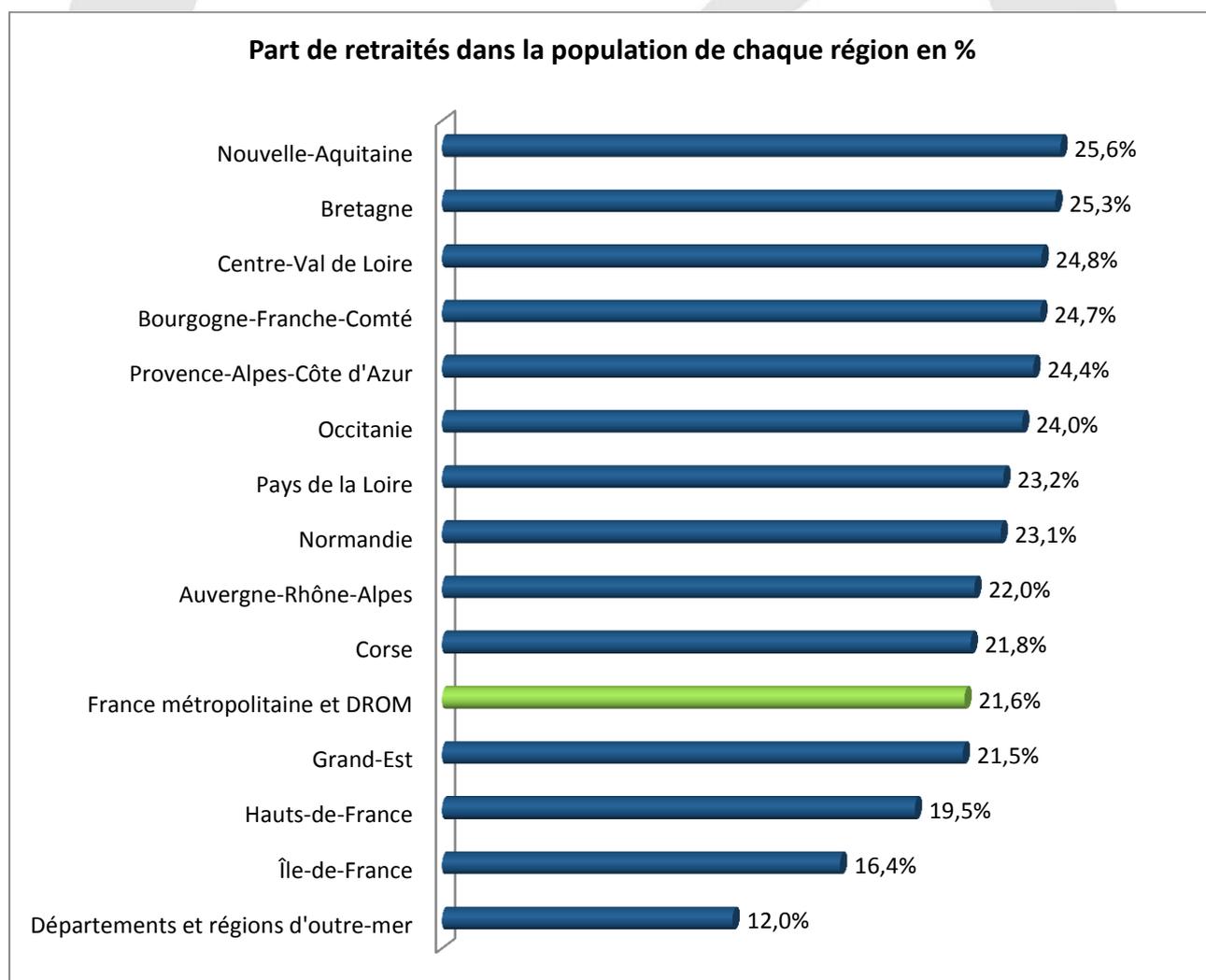
La fiscalisation de l'épargne-logement qui concernera les nouveaux plans et comptes qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 constitue une réelle rupture par rapport à ces cinquante dernières années. Si depuis des décennies, les discours des responsables politiques mettaient en avant la nécessaire prise de risques, le nécessaire développement des actions, la nécessaire réorientation de l'épargne française vers les placements longs, force était de constater que dans les actes, les pouvoirs avaient tendance à faire l'inverse. Ainsi, à côté du vénérable Livret A, ont été créés le Plan et le Compte d'Épargne Logement, le Livret d'Épargne Populaire, le Livret Jeune et le CODEVI devenu depuis LDDS dans les années 80. L'encours de ces produits atteint plus de 700 milliards d'euros. Une famille française peut détenir avec ses produits plus de 100 000 euros. Cette épargne bénéficie de la garantie de l'État et de régimes fiscaux attractifs. L'assujettissement au prélèvement forfaitaire unique des nouveaux PEL et CEL devrait au regard des rendements proposés, 1 % pour le PEL, être assez dissuasif. Par ailleurs, le Gouvernement supprime la prime logement qui était associée à ces produits. Depuis de nombreuses années, le Ministère de l'Économie rêvait de mettre un terme à cette prime qui s'élevait au minimum à 1 000 euros et qui était réservée aux détenteurs d'épargne logement qui contractait un emprunt dans le cadre de leur produit. L'introduction du prélèvement forfaitaire unique s'accompagne également d'un durcissement de la fiscalité de l'assurance-vie. Cela ne concernera que le montant des gains issus des versements effectués à compter du 27 septembre 2017 pris en compte au-delà de 150 000 euros (300 000 pour un couple). Au fil du temps, de plus en plus d'assurés devraient être concernés. Cette mesure peut apparaître, en partie, surprenante, car elle aboutit à rendre moins coûteux, d'un point de vue fiscal, les rachats intervenant avant 8 ans pour ceux qui se trouveront dans le champ du prélèvement forfaitaire unique. Ainsi, l'aspect long terme de l'assurance-vie est un peu rogné. L'autre grande mesure fiscale concerne l'impôt de Solidarité sur la Fortune. Même si cet impôt ne concerne que 350 000 ménages, son aura dépasse ses compétences supposées. Outil symbolique de justice sociale, il était censé financer le RMI devenu RSA. Or, cet impôt qui rapporte moins de 5 milliards d'euros, se révèle pour de nombreux experts comme antiéconomique. En taxant un stock, il est par nature déconnecté des rendements. De ce fait, 100 % voire plus des revenus du capital pouvaient être absorbés par les prélèvements obligatoires. Le choix de l'expatriation pouvait donc se poser. Pour échapper à l'ISF, les contribuables étaient amenés à réaliser des montages juridiques complexes qui pouvaient aller à l'encontre de l'intérêt des entreprises. En outre, l'objectif de justice sociale était relatif à partir du moment où certains biens n'entraient pas dans l'assiette. Comme la France est un des rares pays à avoir conservé un impôt spécifique sur le patrimoine, son image internationale pouvait en pâtir. En exonérant les valeurs mobilières, le Gouvernement adresse un message aux investisseurs français et étrangers.

Ce changement de cap fiscal modifiera-t-il les comportements des épargnants ? Avec la crise, l'aversion pour les risques a augmenté. Les encours du Livret A et du Plan d'Épargne Logement sont à leur plus haut niveau historique. Le passage du taux du Livret A en dessous de 1 % les a décontenancés durant quelques mois mais, sur les huit premiers mois de l'année 2017, la collecte du Livret A a dépassé les 10 milliards d'euros ce qui place cette année parmi les bons crus. Si l'assurance-vie souffre de la baisse de son rendement et de la polémique liée à la possibilité pour les pouvoirs publics de geler les contrats en cas de crise systémique, néanmoins, les Français continuent à placer plus de 7 milliards d'euros, par mois, sur les fonds euros. Enfin, cette préférence pour la liquidité se matérialise surtout par la forte progression des dépôts à vue dont l'encours dépasse désormais les 400 milliards d'euros. Les Français ne seront jamais des Américains ou des Britanniques en matière de placements financiers. Néanmoins, une réelle inflexion des comportements est imaginable. En trente ans, les Français se sont délestés de leurs SICAV monétaires et ont plébiscité l'assurance-vie. Pour s'orienter un peu plus vers les actions, vers des supports dits « à risques », il faut justement expliquer ce que recouvre cette notion. Il y a un éternel travail de pédagogie à mener. Il faut évidemment une stabilisation des règles fiscales et un contexte favorable. Au-delà même des performances économiques, ce qui compte c'est le climat de confiance, d'optimisme dans l'avenir.

LE COIN DE LA RETRAITE

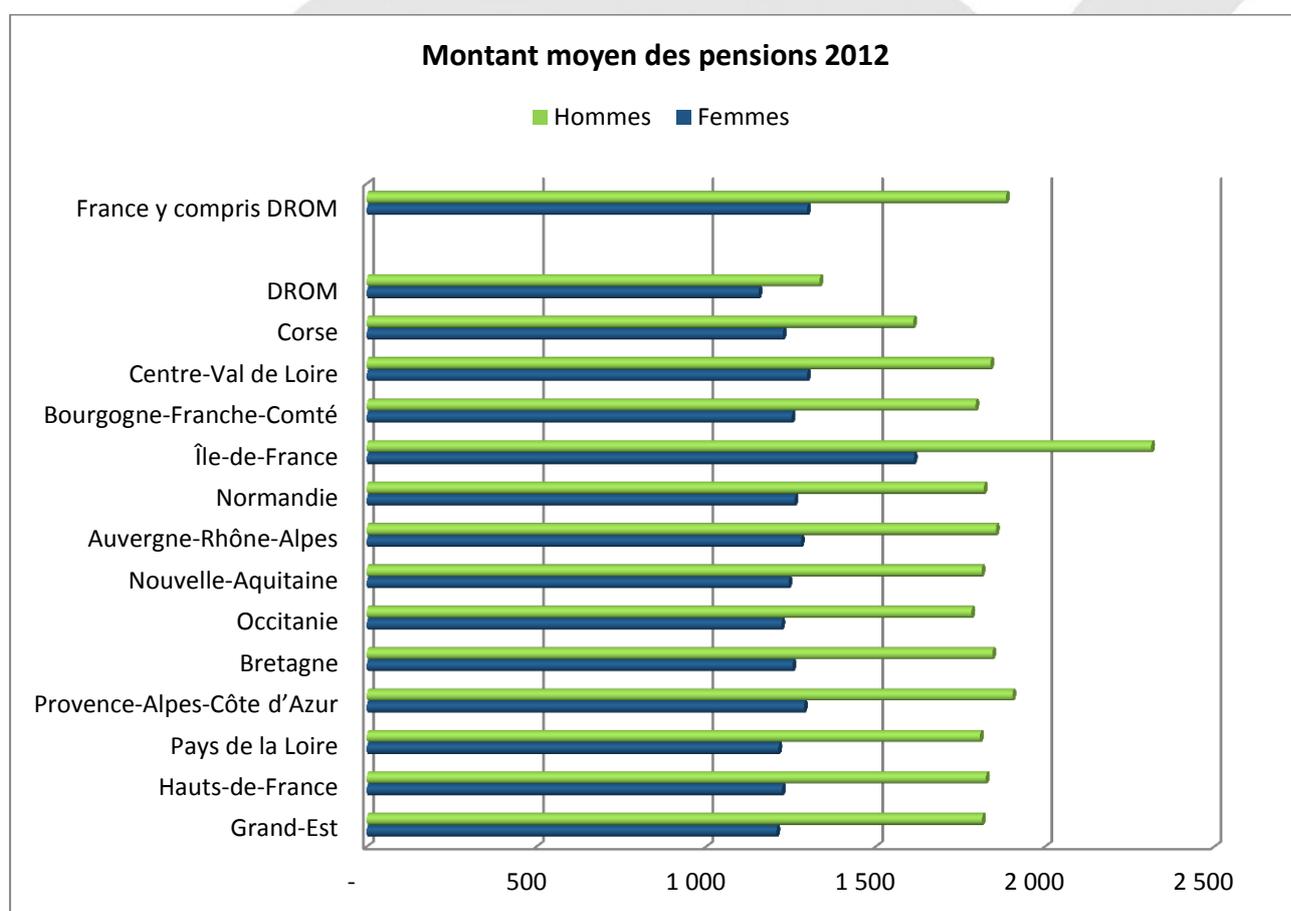
RETRAITÉS DU SUD, RETRAITÉS DU NORD

À la fin de l'année 2012, la France comptait 14,2 millions de personnes retraitées de droits directs d'au moins un régime français soit 21,6 % de la population totale. Comme le révèle la récente étude « [En Île-de France, les retraités perçoivent une pension supérieure de 23 % à la moyenne nationale](#) » réalisée par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), la part de retraités au sein de la population varie sensiblement d'une région à l'autre. Elle oscille de 12 % dans les départements et régions d'outre-mer à 25,6 % en Nouvelle-Aquitaine. En excluant les DROM, où les retraités sont peu représentés au sein de la population, c'est en Île-de-France que la part de retraités est la plus faible (16,4 %). Les personnes âgées sont relativement moins nombreuses dans un grand quart nord-est de la France, à l'exception de la région Bourgogne-Franche-Comté où une personne sur quatre est retraitée. Cette situation provient de la concentration des actifs au sein des grandes métropoles et aux migrations des retraités vers le littoral et vers le Sud.

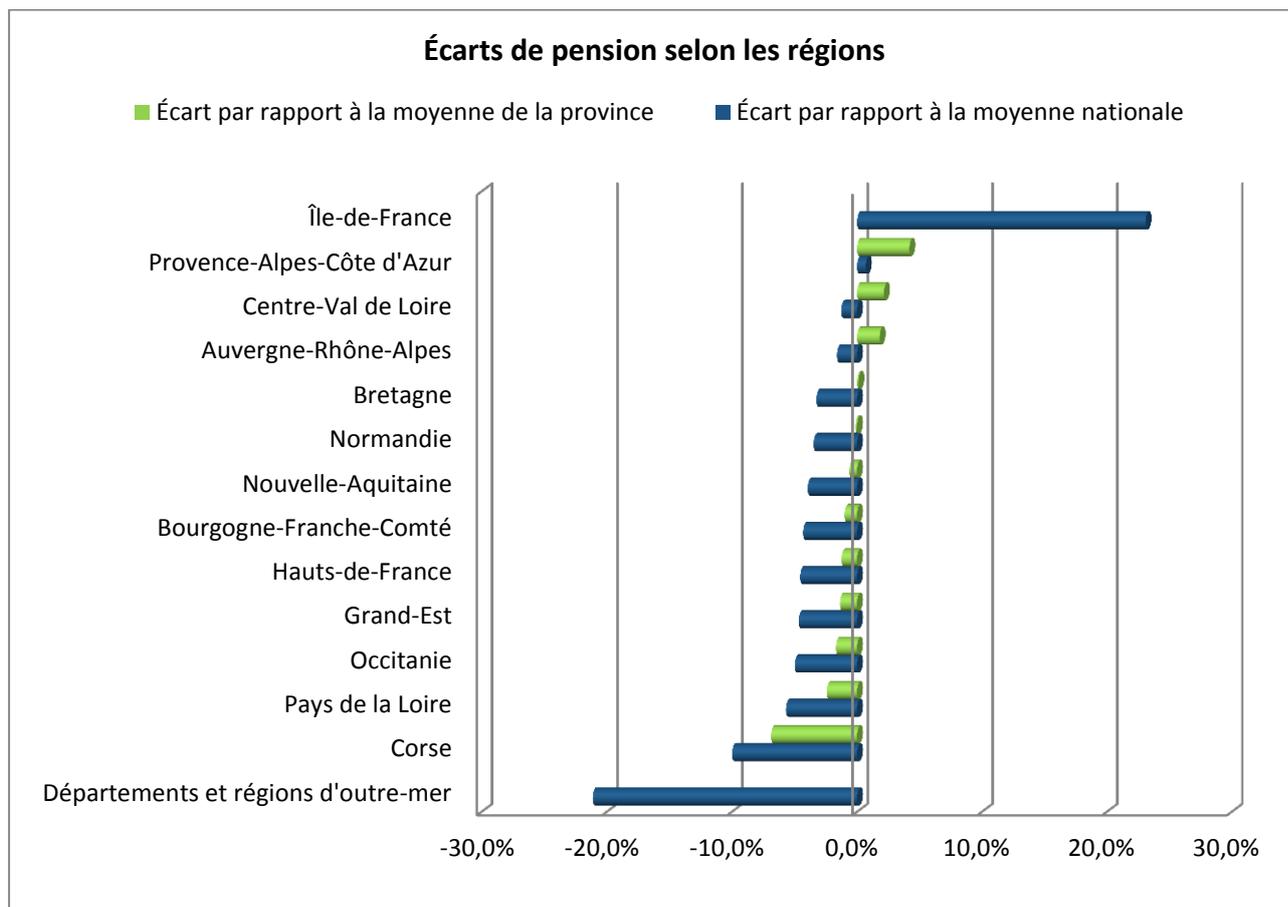


De fortes disparités régionales pour le montant des pensions

En 2012, le montant moyen de la retraite totale s'élève à 1 570 euros bruts par mois pour les personnes résidant en France. Le montant des pensions diffère d'une région à une autre en fonction de l'importance de la population cadre et des activités économiques. Ainsi, il est assez logique de trouver le montant le plus élevé de pension en Île-de-France qui concentre le plus grand nombre de cadres. La hiérarchie régionale en matière de montants des pensions de retraite reproduit également celle des salaires. Le salaire horaire brut moyen francilien est ainsi supérieur de 28 % au salaire moyen de la France entière.



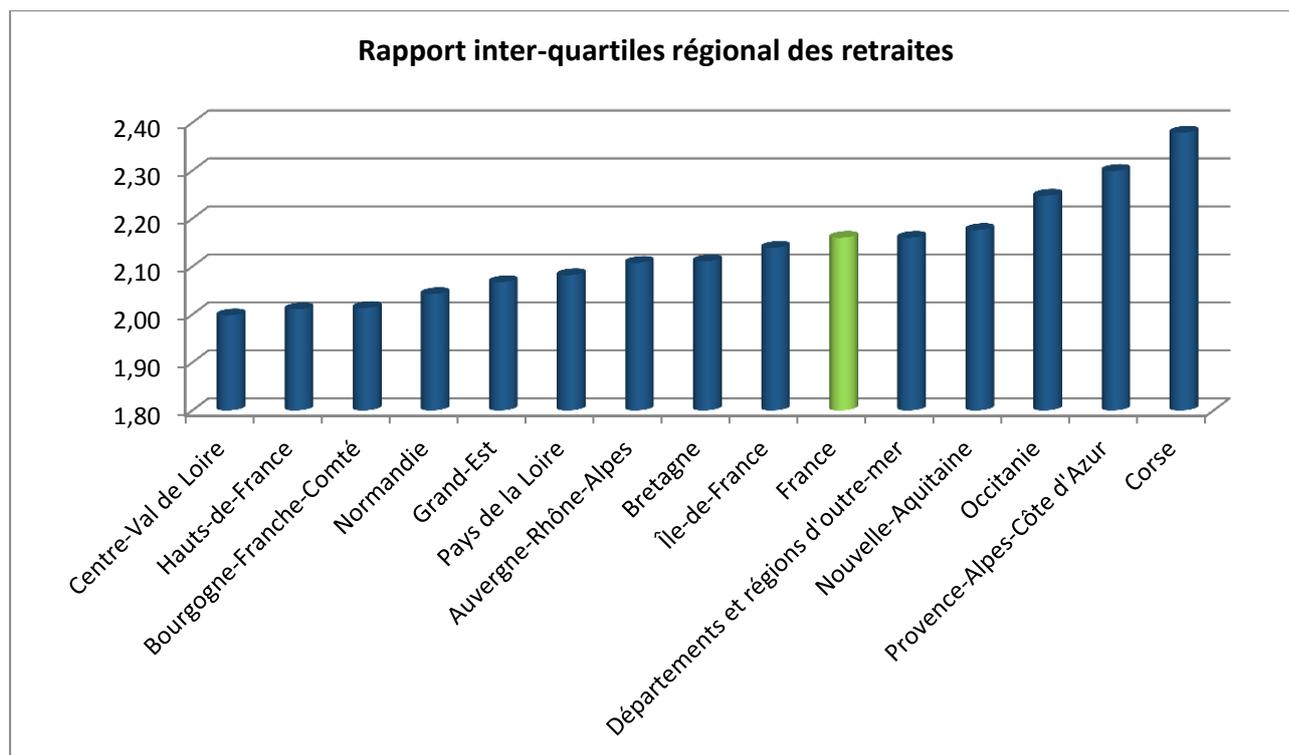
Le montant varie donc de 1 238 euros dans les DROM à 1 933 euros en Île-de-France. Dans cette région, la retraite moyenne est plus élevée de 23 % que la moyenne nationale. Les écarts de pensions entre les régions de province sont moins importants. Dans ces régions, le montant moyen des pensions de retraite est de 1 517 euros ; les écarts régionaux par rapport à cette moyenne sont très faibles. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), deuxième région métropolitaine après l'Île-de-France en matière de niveaux de pensions, les retraites sont supérieures à la moyenne de la province de seulement 4 %. En Corse, région métropolitaine où la retraite moyenne est la plus faible, l'écart par rapport à la moyenne de la province est de -7 %. Dans les DROM et en Corse, le faible niveau de pension s'explique en partie par une durée validée moyenne sensiblement plus faible : respectivement 32,8 et 32,1 années contre 36,9 années au niveau national.



La part de retraités anciennement cadres est ainsi la plus élevée dans les deux régions où la pension moyenne est la plus forte : 22 % en Île-de-France et 15 % en PACA. C'est dans les DROM qu'elle est la plus faible (6 %).

Des inégalités plus fortes entre retraités au Sud de la France

Les inégalités entre retraités sont plus importantes dans le Sud que dans le Nord. Ainsi, en Corse, un retraité situé au troisième quartile de la distribution des pensions perçoit en moyenne 2,38 fois plus que celui qui se situe au premier quartile. Ce rapport est important également dans les régions situées dans le sud de la France continentale, notamment en Occitanie et en PACA. Pour les autres régions, le rapport interquartile oscille entre 2 et 2,18, la moyenne nationale étant de 2,16. Dans le Sud migrent des retraités aisés en provenance des autres régions. Ces régions à dominante « services » se caractérisent par un éventail de rémunérations plus large que dans les régions à dominante industrielle. Ce sont également des régions de petites et moyennes entreprises où le nombre de salaires à faible rémunération est le plus important.



Le rapport interquartile est le rapport entre le montant de retraite au-dessus duquel se situent les 25 % de retraités percevant les niveaux les plus élevés de pension au montant de retraite en dessous duquel se situent les 25 % de retraités percevant les niveaux les plus faibles. Un rapport interquartile élevé traduit une forte inégalité des montants de pension.

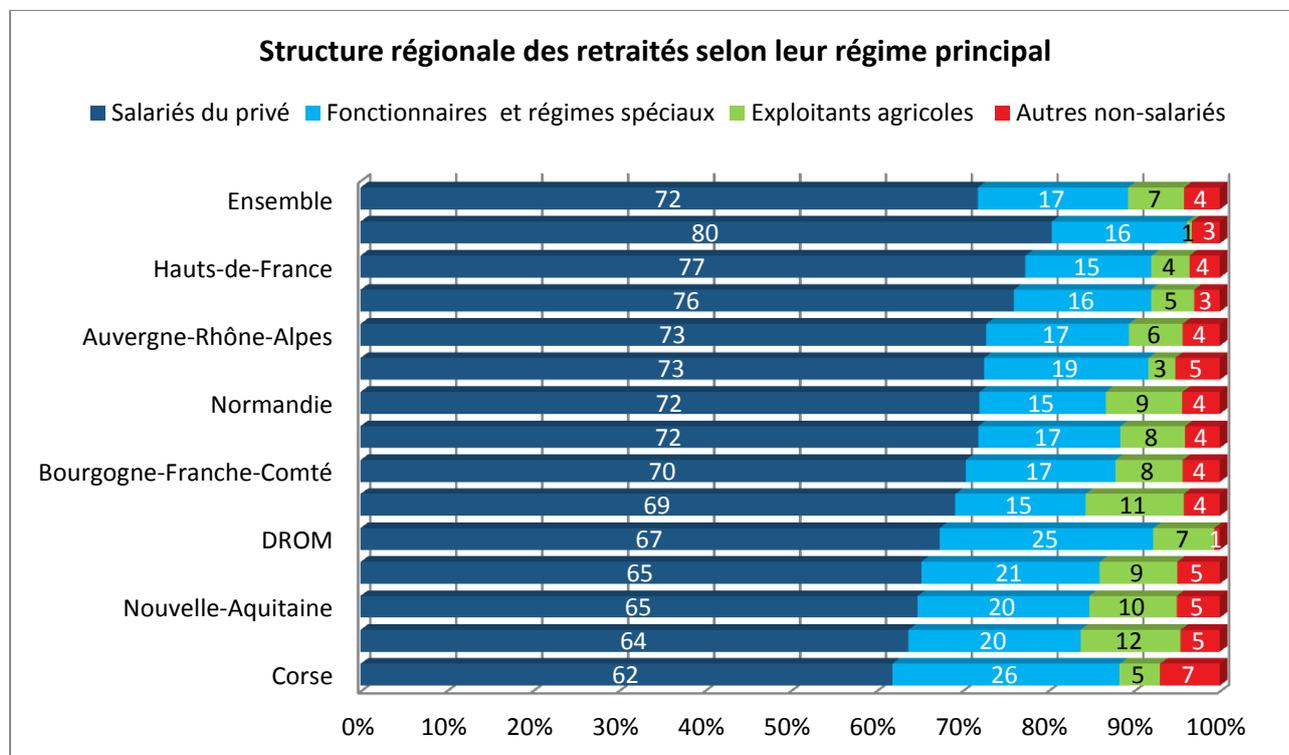
Les inégalités hommes/femmes sont moins importantes en Corse et dans les DROM

La pension moyenne des femmes est plus faible que celle des hommes de 14 % à 33 %, selon les régions. En France, en 2012, le montant de la retraite des femmes est, en moyenne, inférieur de 31 % à celui des hommes. Cet écart s'observe dans la plupart des régions : de -33 % dans le Grand-Est à -29 % en Centre-Val de Loire. Il est toutefois d'une ampleur moindre dans les deux régions où la pension moyenne est la plus faible : -24 % en Corse et -14 % dans les DROM. Dans les DROM, les retraites des hommes comme celles des femmes sont peu élevées, l'écart étant plus prononcé pour les hommes. En effet, leur montant moyen s'élève à 1 335 euros contre 1 885 euros au niveau national, quand la retraite des femmes est de 1 154 euros en moyenne contre 1 298 euros au niveau national.

Régions des salariés – Régions des non-salariés

Les anciens non-salariés du régime agricole sont plus présents dans l'Ouest. En 2012, 72 % des retraités sont d'anciens salariés du privé. Cette part – et plus généralement la répartition des retraités selon leur régime principal – varie selon les régions. En Corse, la part des anciens salariés du privé est inférieure de 10 points à la moyenne nationale ; la part des retraités de la fonction publique y est la plus élevée, toutes régions confondues (+9 points par rapport à la moyenne nationale). C'est également le cas dans les DROM : la part des anciens fonctionnaires est supérieure de 7 points à la moyenne nationale. En Bretagne, les anciens salariés du privé sont proportionnellement moins nombreux (-8 points par rapport à la moyenne nationale) quand les retraités affiliés à la Mutualité sociale agricole (MSA) non-salariés le sont davantage (+5 points). Des similitudes existent

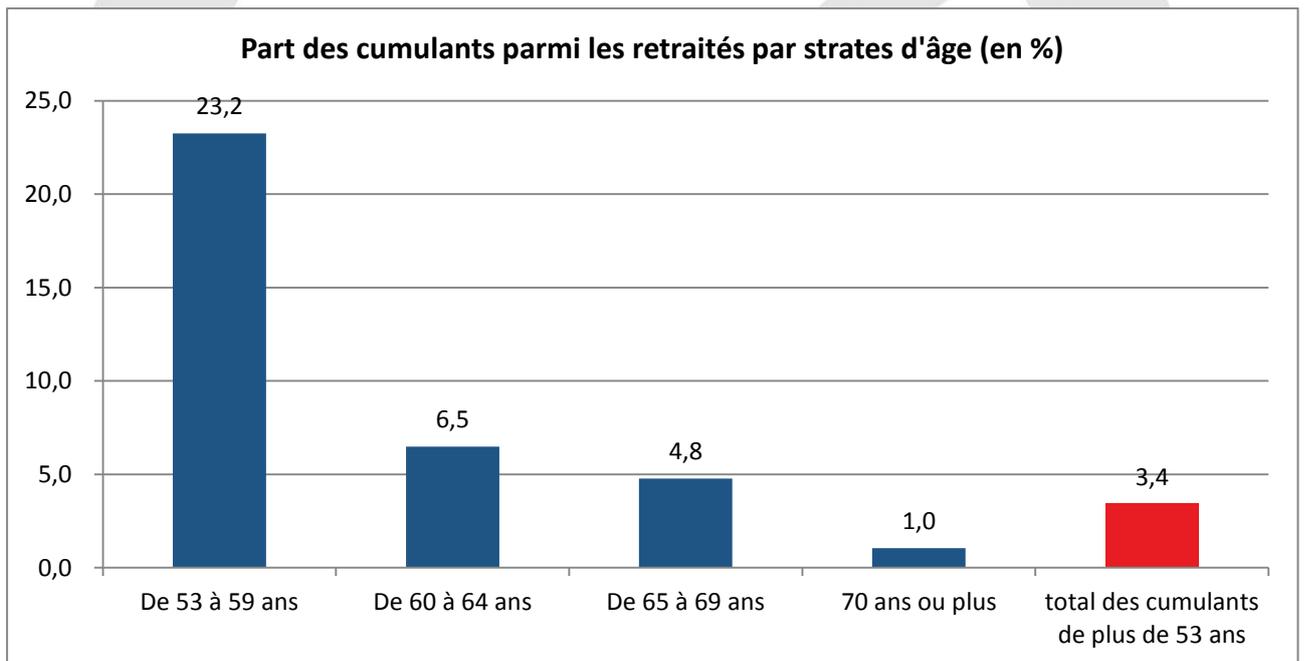
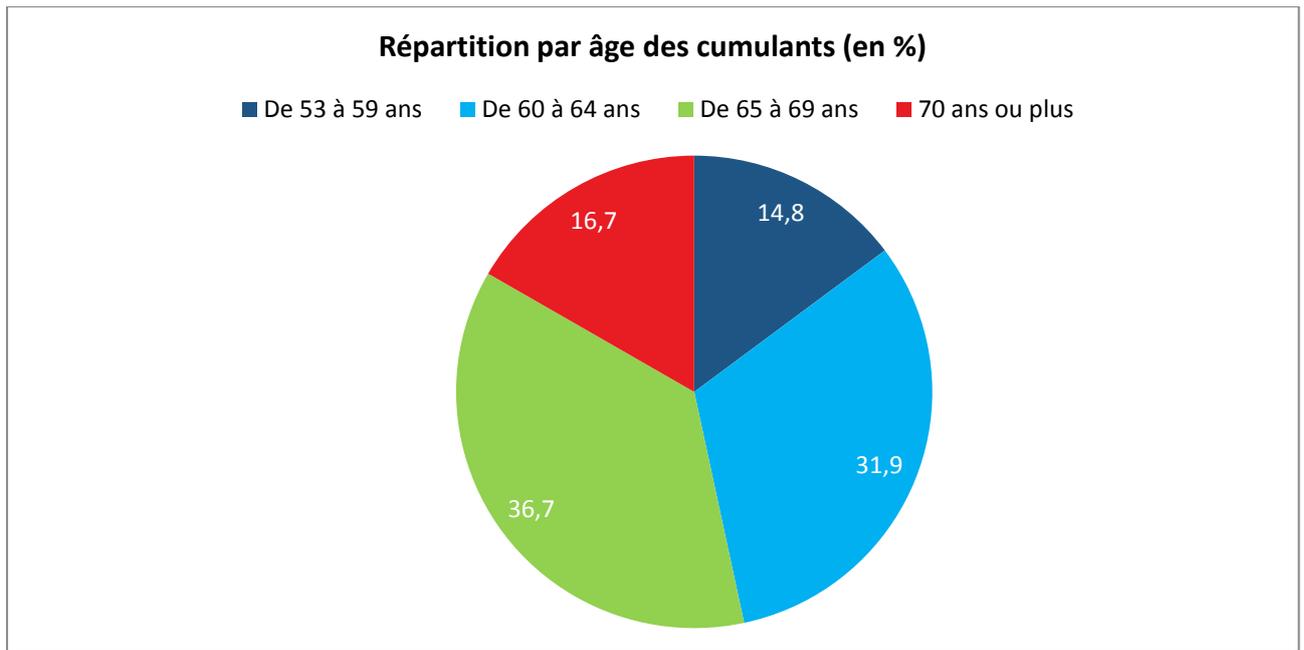
avec la région Pays de la Loire où le poids des retraités affiliés à la MSA non-salariés est supérieur de 5 points à la moyenne nationale. Enfin, en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et dans la région Grand-Est, les retraités du régime général sont proportionnellement plus nombreux (respectivement +9 points, +6 points et +4 points).



LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE SÉDUIT UN DEMI-MILLION DE RETRAITÉS

En 2016, selon l'étude [« Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel »](#) de la DREES, 478 000 personnes de 53 ans ou plus et résidant sur le territoire français sont en situation de cumul emploi/retraite. En Métropole, elles sont 475 000, soit 24 000 personnes de plus qu'en 2013. Cette évolution masque une hausse jusqu'en 2015 (+18 000 personnes en moyenne par an), suivie d'une baisse en 2016 (-15 000 personnes). Le durcissement du régime intervenu avec la réforme des retraites de 2014 peut expliquer l'évolution des statistiques. Les retraités, cumulant depuis 2015, un emploi ne peuvent plus acquérir de nouveaux droits à la retraite. Par ailleurs, la modification du régime des auto-entrepreneurs a pu dissuader un certain nombre de retraités à reprendre officiellement un emploi. Enfin, le recul de l'âge de départ à la retraite a réduit les effectifs potentiels de « cumulards ». C'est en effet dans les premières années de la retraite que le cumul avec un emploi intervient.

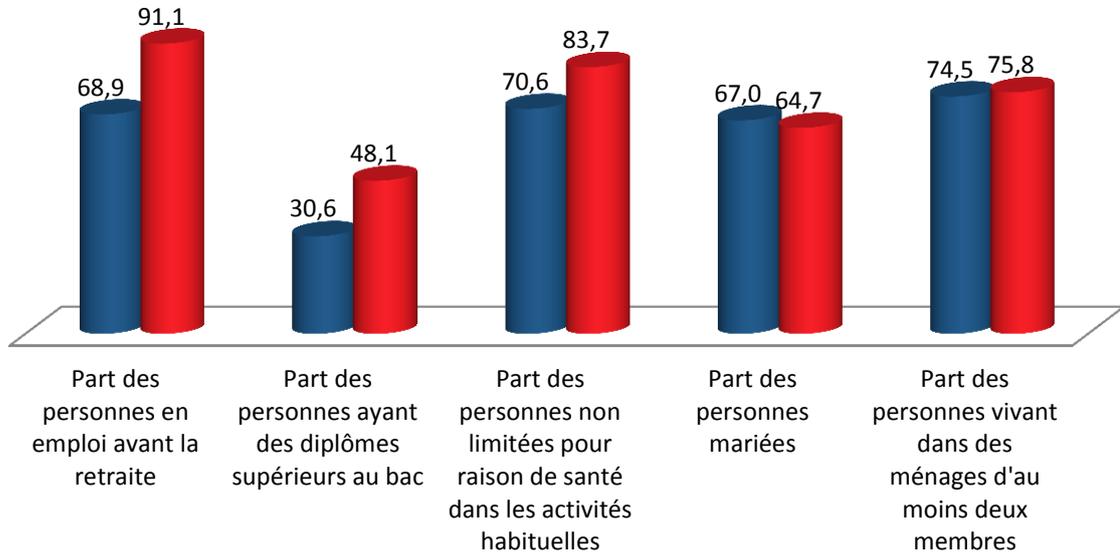
En 2016, les personnes cumulant emploi et retraite représentaient respectivement 3,4 % des retraités. Les femmes sont, en proportion, plus présentes chez les cumulants les plus jeunes. Elles représentent la moitié des cumulants parmi les moins de 60 ans contre seulement un tiers parmi les 70 ans ou plus. Cette surreprésentation féminine pour le cumul est liée aux départs anticipés à la retraite des femmes fonctionnaires ayant eu trois enfants à charge. Cette possibilité a été supprimée par la loi sur les retraites de 2012.



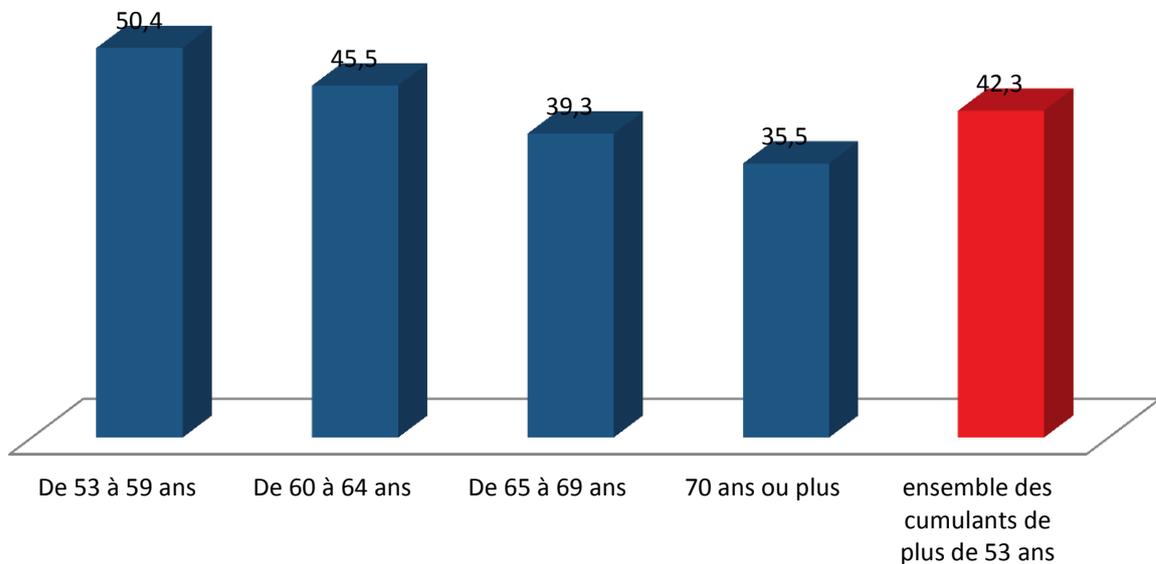
Le cumul emploi-retraite intervient en règle générale dans le prolongement de la liquidation des droits. Il permet d'instituer une forme de sas. Ce sont donc les retraités les plus jeunes et en bonne santé qui reprennent une activité professionnelle. L'âge moyen des cumulants est de 65 ans pour une moyenne de 72 ans chez les retraités. Moins d'un cumulant sur six a plus de 70 ans. 84 % des cumulants ne déclarent aucune limitation liée à problème de santé dans leurs activités habituelles, contre 71 % parmi les retraités non cumulants. Ils sont également plus diplômés que la moyenne. Près de la moitié ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat quand ce niveau d'études n'est atteint que par 30 % des non-cumulants. 20 % seulement des cumulants n'ont pas de diplôme, contre 34 % pour les non-cumulants.

Caractéristiques entre retraités cumulants et non cumulants

■ Ensemble des retraités Non-cumulants ■ Ensemble des retraités Cumulants



Proportion de femmes parmi les cumulants (en %)



Les personnes en situation de cumul sont nombreuses à avoir liquidé leurs droits quand elles occupaient effectivement un emploi. C'est le cas dans 90 % des cas quand contre seulement 66 % des non-cumulants.

Une majorité des cumulants vit seule. C'est surtout le cas des femmes, qu'elles soient célibataires, divorcées ou veuves.

Les cumulants optent plus que les actifs pour le statut des indépendants. C'est lié au fait qu'ils agissent souvent en tant que conseil ou prestataire de services pour le compte de leur ancien employeur. Ainsi, plus d'un tiers des cumulants sont non-salariés, contre un actif en emploi non-cumulant sur six. Les retraités, professions libérales, continuent fréquemment à exercer leur activité après la liquidation de leurs droits à la retraite (médecin, avocats). C'est aussi le cas pour les artisans.

Les cumulants salariés sont trois fois plus souvent employés par des particuliers que les salariés de 53 ans ou plus non-cumulants. Cette proportion est d'autant plus marquée pour les femmes : 31 % des cumulantes salariées contre 5 % des hommes.

Les cumulants travaillent majoritairement (51 %) en contrats à durée indéterminée (CDI) mais cette proportion reste plus faible que pour les non-cumulants (78 %). En contrepartie, l'emploi en contrat à durée déterminée (CDD) est plus élevé (respectivement 13 % contre 4 %).

Les cumulants mettent en avant l'aspect psychologique – le maintien en activité permet d'entretenir un tissu de relations – et l'aspect financier. Le complément de revenus généré par le cumul représente, en moyenne 30 % du revenu annuel du retraité. Les deux tiers des retraités ayant un emploi salarié ont une rémunération professionnelle inférieure à 1 000 euros par mois contre 14 % des salariés non-cumulants. Enfin, seuls 6 % des retraités ayant un emploi salarié perçoivent une rémunération mensuelle supérieure à 3 000 euros, contre 16 % des autres salariés. Plus de 93 % des seniors en activité n'ont qu'une seule activité professionnelle. Les femmes, en occupant plus que les hommes des emplois à domicile, ont en moyenne plus d'employeurs que ces derniers.

66% des cumulants (73 % pour les femmes) travaillent à temps partiel contre 20 % des actifs en emploi non-cumulants. Si, pour les non-retraités, le travail à temps partiel est subi à plus de 50 %, ce n'est le cas que de 9 % des cumulants.

LES RÉGIMES DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE EN FRANCE

Les pouvoirs publics sont toujours un peu hésitants face au cumul emploi/retraite. La réglementation varie en fonction des majorités et des circonstances. Si, en 2008, le régime avait été fortement assoupli, il a été durci, à la marge, avec la loi de 2014. De ces modifications permanentes, il en résulte un système qui n'est pas d'une clarté évidente. En 1995-1996, tous régimes confondus, le cumul concernait à peine 3 % des retraités. En 2006, moins de 150 000 retraités étaient concernés. En 2014, ce sont plus de 330 000 personnes qui cumulent un emploi et une retraite.

La réglementation a, depuis 1982, fortement évolué avec en arrière fond la situation du marché du travail. Ainsi, l'ordonnance du 30 mars 1982, soulignait que le départ à la retraite signifiait la rupture définitive de tout lien professionnel avec l'employeur ou la cessation définitive de l'activité non salariée. L'ordonnance accordait la possibilité de reprendre une activité professionnelle, salariée ou non, indépendante de la première. La réglementation prévoyait quelques exceptions pour la reprise d'une activité en lien avec celle qui avait été arrêtée pour cause de départ à la retraite.

La loi du 21 août 2003 a introduit des limites quant à l'activité reprise et fixé une condition de ressources qui s'applique à tous les régimes. La loi de financement pour la Sécurité sociale pour 2009 a amplement libéralisé le cumul emploi-retraite sous certaines conditions. Si ces dernières ne sont pas remplies, c'est l'ancien régime qui s'applique.

Qui est concerné par le cumul emploi/retraite ?

Les règles sur le cumul emploi/retraite concernent tous les régimes d'assurance-vieillesse à l'exclusion des exploitants agricoles qui bénéficient d'un régime particulier. Sont ainsi concernés, les assurés du régime général de sécurité sociale, du régime des salariés agricoles, des régimes des professions artisanales, industrielles et commerciales, des régimes spéciaux de la fonction publique, du régime des marins et de celui des ouvriers des établissements industriels de l'État ainsi que des autres régimes spéciaux. Les assurés des régimes des professions libérales et des avocats ne font pas exception.

Avec la loi sur les retraites de 2014, le retraité souhaitant reprendre une activité doit, à compter du 1^{er} janvier 2015, avoir liquidé tous ses droits et cela auprès de toutes les caisses auquel il est affilié. Cette liquidation ne vaut pas pour les produits d'épargne-retraite (PERP, Contrat Madelin...). La loi de 2003 prévoyait que la rupture professionnelle ne concernait que l'activité pour laquelle l'ouverture des droits à retraite était demandée.

Les deux dispositifs de cumul en vigueur

Depuis le 1^{er} janvier 2009 cohabitent deux dispositifs. Le premier concerne les retraités ayant liquidé une retraite à taux plein soit parce qu'ils avaient atteint l'âge légal de départ à la retraite et qu'ils avaient acquis le nombre de trimestres requis pour avoir une retraite à taux plein, soit parce qu'ils avaient atteint l'âge à partir duquel la retraite à taux plein est de droit. Cette formule est également ouverte aux assurés qui ont obtenu une retraite anticipée au titre du dispositif de « carrière longue » ou d'un handicap. Le second dispositif concerne tous ceux qui ne se trouvent pas dans cette situation, essentiellement les retraités qui ont liquidé leurs droits avant l'âge de la retraite à taux plein et sans avoir le nombre de trimestres requis.

Le cumul intégral

Dans le cadre du premier dispositif, appelé « cumul intégral », aucun délai ni aucune condition de ressources ne sont imposés. Le retraité peut reprendre son ancienne activité professionnelle une fois ses pensions liquidées. Il faut, en effet, au préalable qu'il ait cessé toutes ses activités professionnelles avant de se mettre en situation de cumul. Cette règle ne joue pas pour les anciens militaires.

Le cumul sous conditions

Pour tous les retraités qui n'ont pas obtenu la retraite à taux plein ou qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite à taux plein, le cumul est encadré.

Deux limites ont été apportées par le législateur. La première concerne le délai de réemploi chez son ancien employeur. Il est impossible de signer un nouveau contrat de travail durant les six mois suivant la cessation d'activité. Si cette condition n'est pas respectée, le versement de la pension est suspendu.

L'autre limite correspond à une condition de ressources. Le total des montants bruts des retraites de base et complémentaires des salariés ou assimilés et du salaire perçu au titre de l'activité reprise ne doit pas dépasser la moyenne mensuelle des salaires soumis à CSG perçus au cours du mois de la cessation de l'activité salariée exercée en dernier lieu avant la retraite et des deux mois civils précédents. Pour simplifier, le cumul emploi-retraite ne doit pas aboutir à gagner plus qu'avant la liquidation des droits à la retraite.

Cette limite ne peut pas être supérieure à 1,60 fois le SMIC mensuel (2 312 euros en brut) si ce montant est plus avantageux que le précédent. En cas de dépassement de cette limite, le versement de la pension est suspendu.

Dès que le retraité atteint l'âge de la retraite à taux plein, il bascule dans le régime du cumul intégral.

La fin de la constitution de nouveaux droits pour la retraite

Jusqu'au 1^{er} janvier 2015, il était possible de se constituer de nouveaux droits à la retraite à la condition que le nouvel emploi soit affilié à une caisse de retraite à laquelle aucune demande de liquidation de droits n'avait été faite. À compter du 1^{er} janvier 2015, le cumul emploi retraite quelle que soit sa nature n'ouvre pas de nouveaux droits à la retraite.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

L'IMMOBILIER LOCATIF EN QUESTION

Moins de 8 % des ménages français possèdent un bien immobilier locatif. Or, ce type de placement joue un rôle économique majeur et donne lieu à d'importants efforts de la Nation. Les dispositifs Pinel, Malraux, Girardin pour l'Ultramarin soutiennent ce type d'investissement. De plus en plus de logements sont construits pour devenir du locatif privé. En 2017, ce marché devrait représenter 16,3 % des logements construits contre 11,6 % en 2014.

Pour 68 % des ménages (enquête Cercle de l'Épargne 2017), l'immobilier reste le placement le plus intéressant malgré le fait que son rendement a fortement chuté ces dernières années. Pour autant, 48 % des Français placent l'immobilier locatif parmi les placements les plus rentables. Par ailleurs, selon une récente enquête du Crédit Foncier, la pierre constitue le premier choix de placement (70 %) devant l'assurance-vie.

Les principales motivations des investisseurs locatifs sont, selon l'enquête du Crédit Foncier, la volonté de se constituer un patrimoine (51 % des sondés), de disposer d'un revenu complémentaire à la retraite (45 %) et de payer moins d'impôts (43 %).

En moyenne, l'investisseur locatif a 45 ans, vit en couple (73 % d'entre eux) et dispose d'un revenu de 70 300 euros (+10 % entre 2010 et 2017) contre 20 300 euros de revenu médian par personne en 2015 selon l'Insee. Il est le plus élevé en Île-de-France (77 360 euros) et en Auvergne-Rhône-Alpes (72 180 euros).

Les investisseurs locatifs privilégient en très grande majorité les appartements (92 %) contre 8 % pour les maisons. Le bien acquis comporte en moyenne deux pièces (58 % des biens loués sont des studios ou des deux pièces) pour une surface de 45 m².

Son coût médian est de 168 000 euros au 1^{er} semestre 2017. Ce bien est très souvent acquis grâce à un financement avec peu ou pas d'apport sur une durée moyenne de 20 ans et 5 mois. La baisse des taux de crédit immobilier a incité les investisseurs à acheter des biens d'un montant plus élevé (hausse de 7 % sur les deux dernières années). La baisse des taux ne contribue donc pas à celle des prix de l'immobilier, bien au contraire, elle contribue à leur progression tant par les biens achetés que par la pression de la demande.

82 % de l'investissement locatif se situe dans l'Île-de-France et les 4 régions du sud de l'Hexagone. La première région pour l'investissement locatif est l'Occitanie (26 % des opérations contre 22 % en 2010) qui comprend Toulouse et Montpellier, deux villes en forte croissance. Suivent l'Île-de-France avec 19 %, la Nouvelle-Aquitaine (15 %), la région PACA (12 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (10 %). Les 8 autres régions du Nord (hormis l'Île-de-France) perdent en attractivité puisqu'elles concentrent 18 % de l'investissement locatif contre 24 % en 2010.

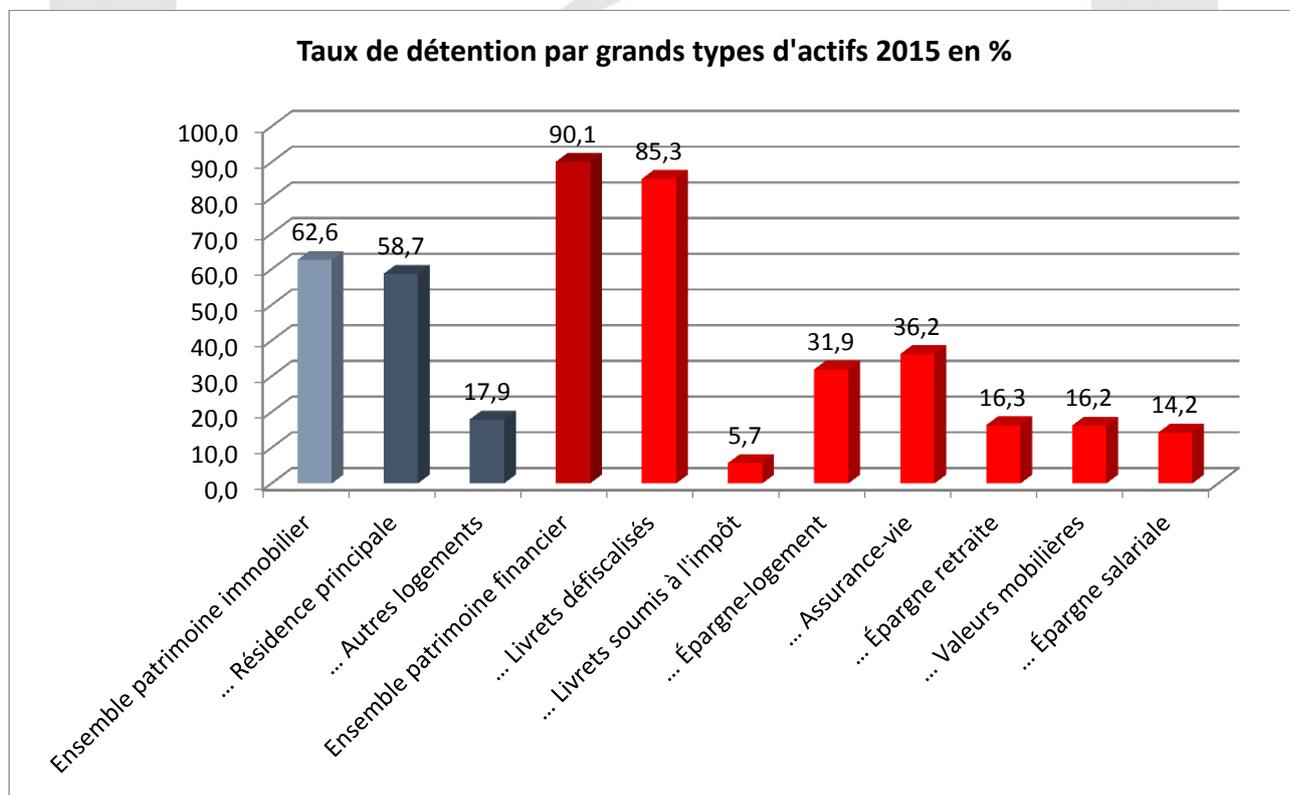
LES FRANÇAIS ET LEUR PATRIMOINE

Fin 2015, le patrimoine net des ménages atteignait 10 692 milliards d'euros, soit huit fois leur revenu disponible net. Il est composé pour plus des deux tiers d'actifs non financiers (68 %). 62 % du patrimoine est constitué de biens immobiliers (constructions et terrains), soit 6 619 milliards d'euros. Les logements représentent à eux seuls 3 479 milliards d'euros.

Les actifs financiers des ménages s'élevaient, fin 2015, à 4 841 milliards d'euros. L'assurance-vie est le premier placement avec plus de 1 600 milliards d'euros d'encours. Figurent en deuxième position le numéraire et les dépôts qui atteignaient 1 379 milliards d'euros. Les actions et fonds d'investissement captent 1 353 milliards d'euros mais ils intègrent les parts sociales des entrepreneurs.

Les différents placements des ménages

Près de 59 % des Français sont propriétaires de leur résidence principale. Ce taux n'évolue plus depuis la crise malgré la baisse des taux d'intérêt. L'augmentation des prix de l'immobilier et les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes actifs expliquent sans nul doute cette stagnation. La proportion de propriétaires est en Europe, en moyenne, de 70 %. Parmi les grands pays, seule l'Allemagne est en dessous de la France. 40 % des ménages de France (hors Mayotte) sont locataires, et cette proportion est stable depuis 1984. 58 % des locataires sont dans le secteur libre (contre 63 % en 1985), 42 % sont donc locataires dans le secteur social.

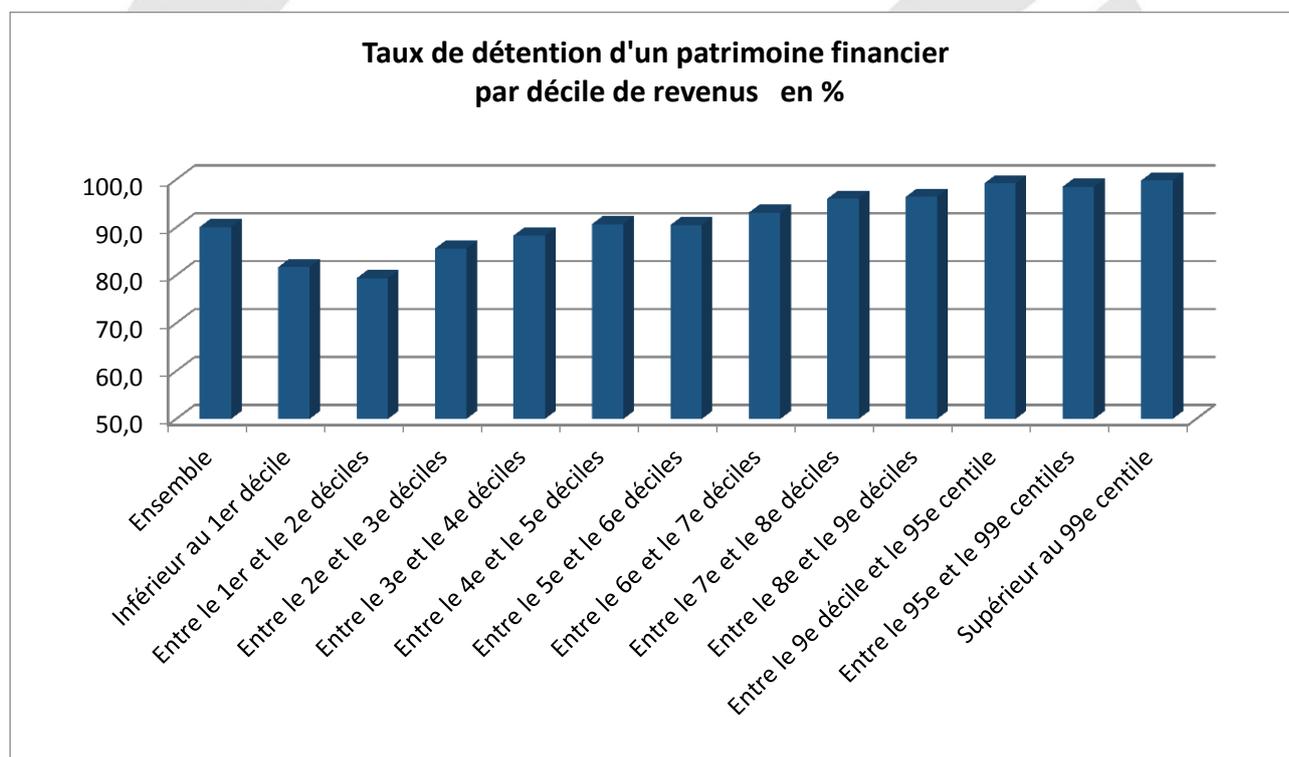


Sources : INSEE

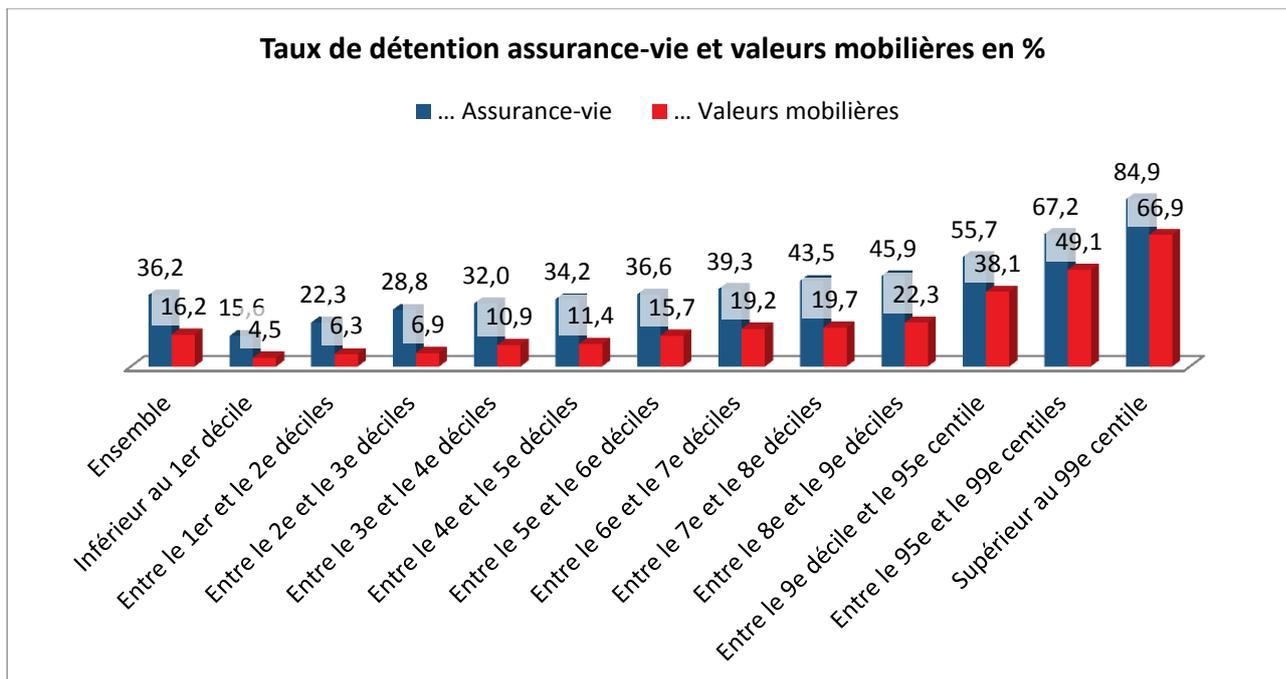
La possession d'un bien immobilier en plus de la résidence principale reste marginale. Elle est très centrée sur les 20 % des Français les plus aisés en termes de revenus. Ainsi, seulement, 7,60 % des ménages possédaient, en 2015, un bien immobilier mis en location et 4,90 % détenaient une résidence secondaire.

Tous les Français possèdent au moins un placement financier. En effet, plus de 9 Français sur 10 possédaient au moins un produit d'épargne financière (90,1 %). Sans surprise, ce sont les outils réglementés et défiscalisés qui sont les plus largement diffusés (85,3 %). En termes de diffusion, l'assurance-vie arrive en deuxième position (36,2 %) devant l'épargne logement (31,9 %). Ces deux produits sont un peu dans le collimateur des pouvoirs publics qui a décidé, du moins partiellement, de rogner leurs avantages fiscaux. Le Gouvernement souhaiterait sans nul doute que les épargnants s'orientent davantage vers des supports actions détenus sur un compte-titres ou sur un PEA. Il est à souligner que les unités de compte des contrats d'assurance-vie sont assimilables aux organismes de placement collectif détenus sur un compte-titres.

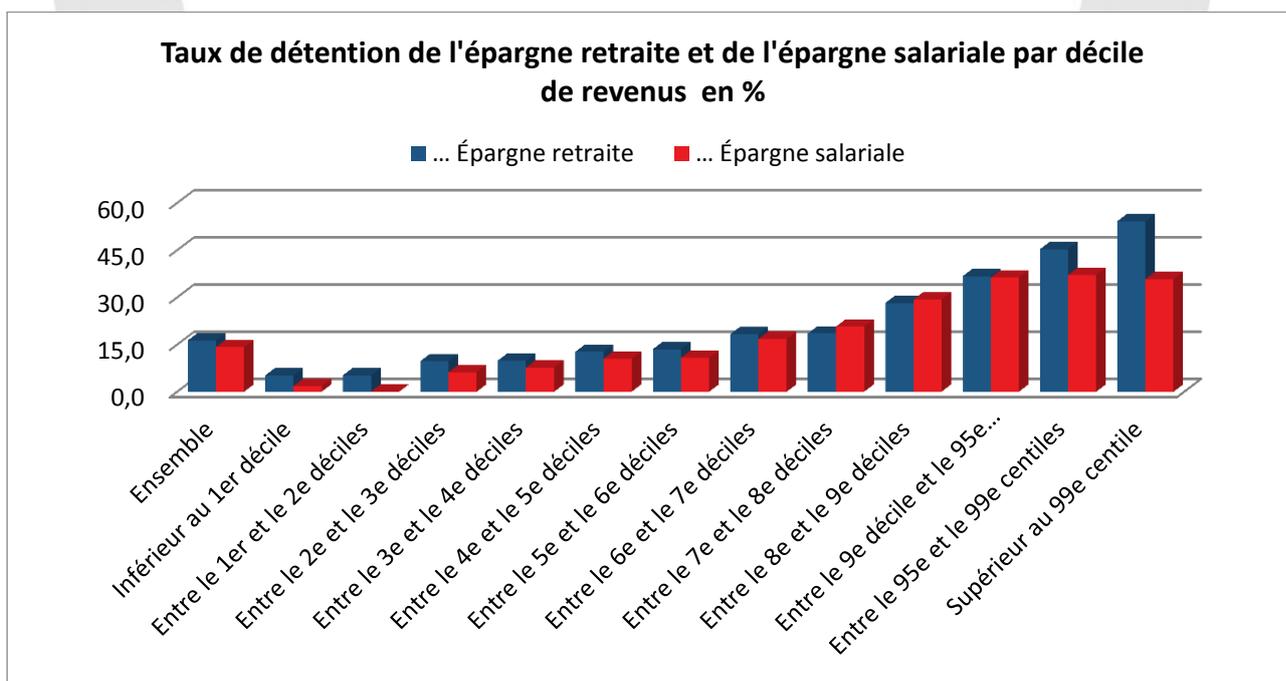
L'épargne financière et les revenus



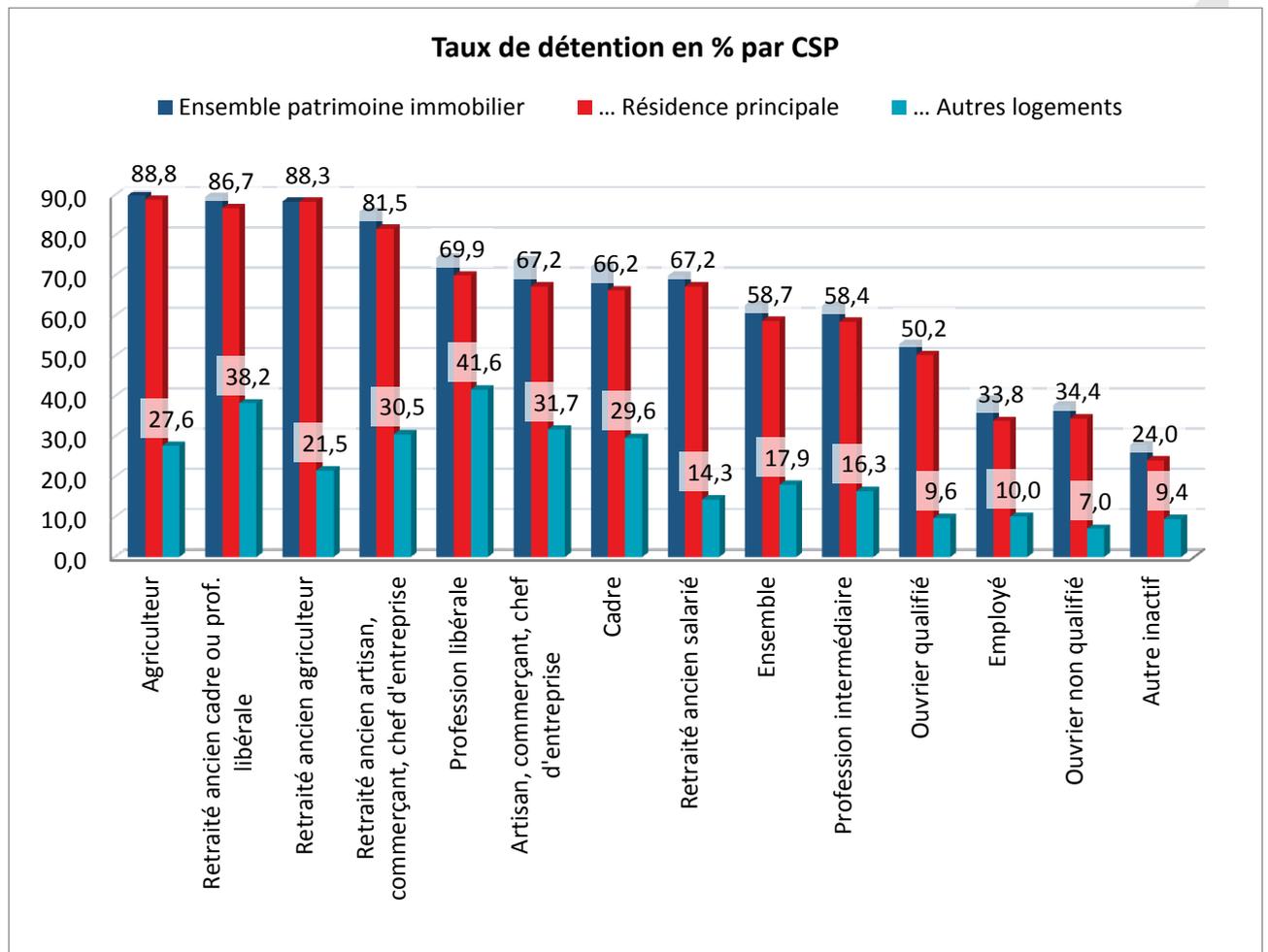
Le taux de possession d'un produit financier progresse avec le niveau de revenus. À partir du 8^e décile, tous les ménages ou presque ont au moins un instrument financier. Ce sont les 20 % des foyers qui ont les plus hauts revenus qui réalisent deux tiers de l'effort d'épargne.



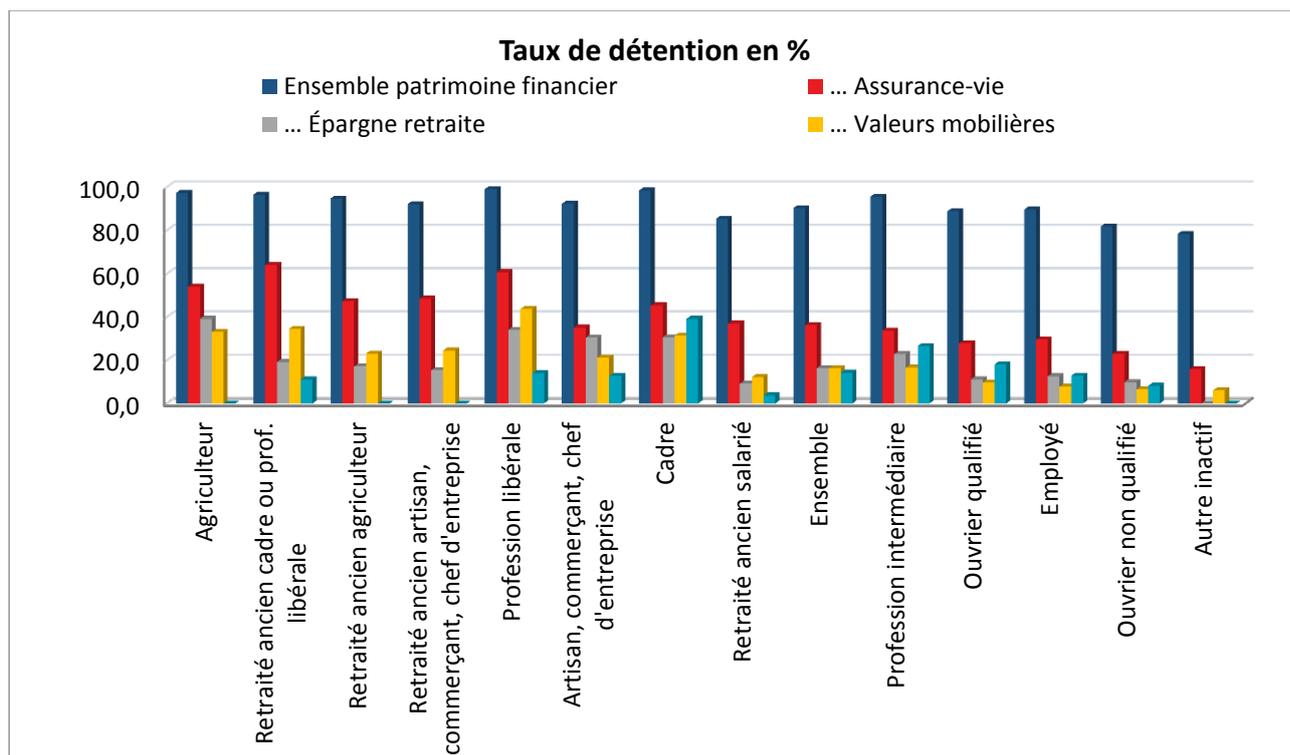
40 % des foyers possèdent au moins un contrat à partir du 7^e décile de revenus. Ce taux atteint 85 % pour les 1 % les mieux dotés en revenus. La possession de valeurs mobilières est très concentrée sur les Français les plus aisés. Elle ne devient importante que pour les 10 % les mieux dotés en termes de revenus. Plus des deux tiers des personnes se situant parmi les 1 % les mieux dotés en revenus disposent de valeurs mobilières. La possession d'actions est très concentrée. Elle est un marqueur important, en termes d'âge et de niveau social. En effet, ce sont majoritairement les plus de 50 ans qui possèdent des comptes titres et donc des valeurs mobilières.



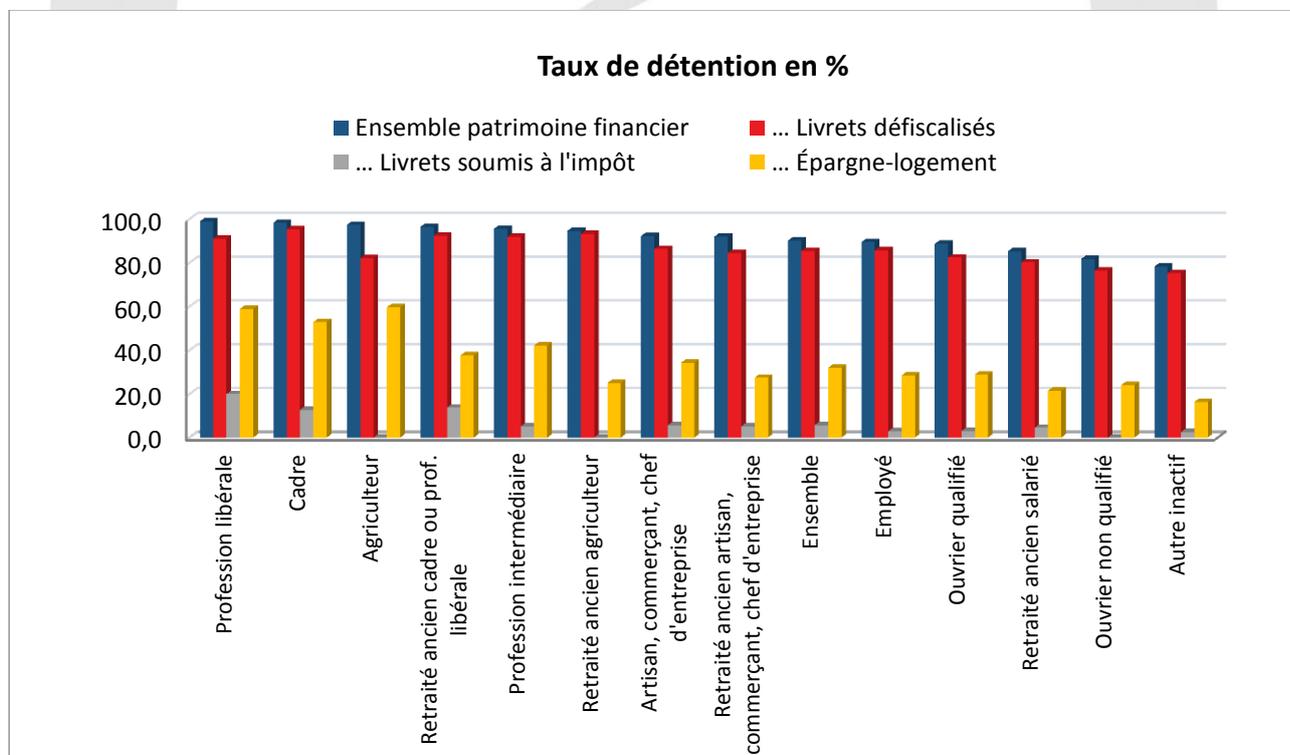
L'épargne salariale comme l'épargne-retraite sont des produits avant tout possédés par les classes moyennes et les classes aisées. Pour les suppléments retraite, cette situation est liée au fait qu'ils visent à compenser le faible taux de remplacement (rapport des pensions par rapport aux revenus d'activité) des catégories sociales supérieures. Par ailleurs, certains produits étant assortis d'un avantage fiscal, ce sont les cadres, les cadres supérieurs et les indépendants qui sont les mieux à même d'en profiter.



Fort logiquement, ce sont les agriculteurs qui sont les mieux dotés en matière d'immobilier. Cela vaut également pour les anciens agriculteurs qui conservent souvent une partie de leurs biens même si la gestion de l'exploitation a été transmise aux enfants. Les anciens cadres sont quasiment tous propriétaires de leur résidence principale. Avec les anciens indépendants, ils sont nombreux à disposer d'une résidence secondaire ou à avoir investi dans l'immobilier locatif.



Les indépendants ont une forte propension à l'assurance-vie et aux valeurs mobilières par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles. Les cadres privilégient l'épargne-retraite.



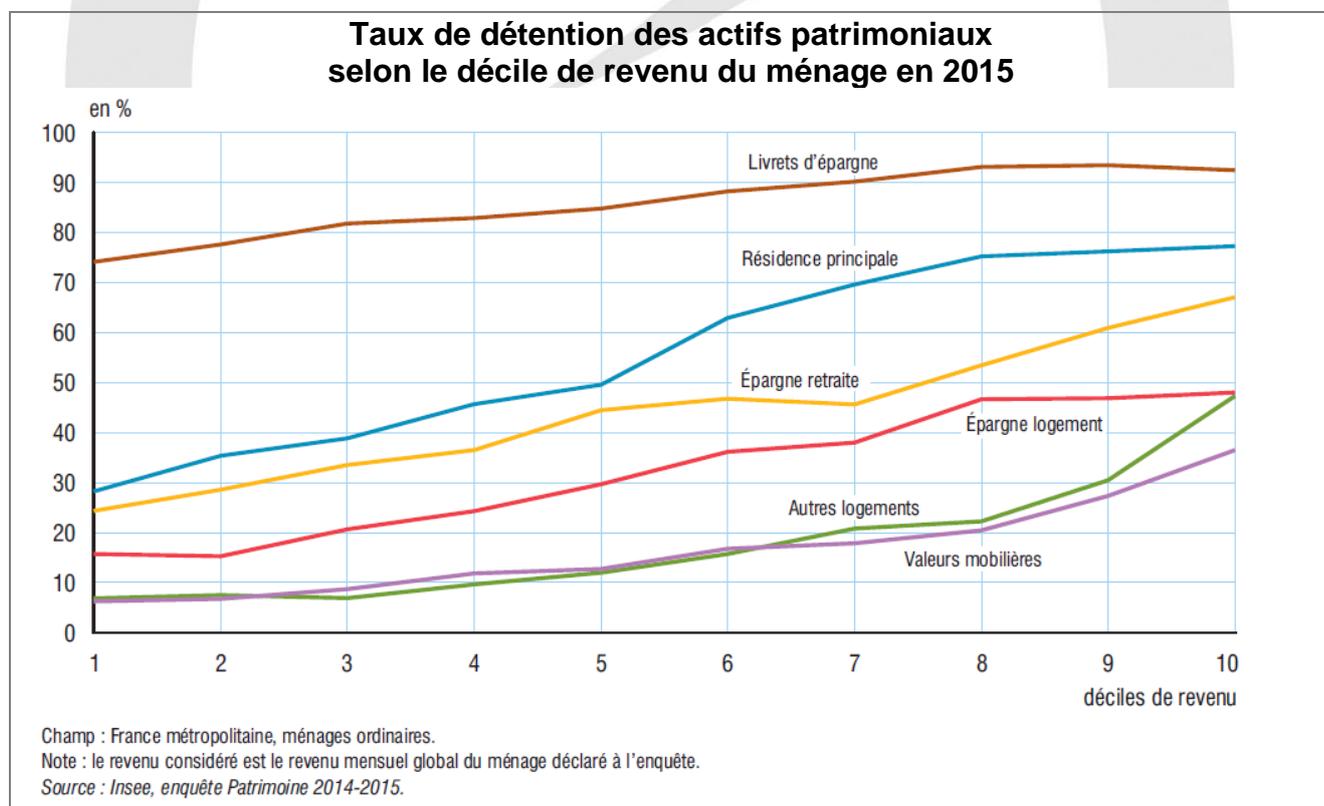
Si les livrets défiscalisés sont présents chez tous les Français, l'épargne-logement est plutôt possédée par les professions libérales et les cadres. Pour des raisons professionnelles, les professions libérales sont celles qui possèdent le plus de livrets bancaires fiscalisés avec lesquels ils peuvent gérer leurs disponibilités.

DOSSIER

ÉPARGNE, RETRAITE ET REVENUS

PAR SARAH LE GOUZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Selon la dernière édition de l'étude « Revenus et Patrimoine » de l'INSEE, près de 94 % des ménages détenaient, début 2015, un patrimoine privé autre qu'un compte chèque. Néanmoins, ce chiffre cache d'importantes disparités en fonction des revenus. Ainsi, les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine détiennent 47 % de la masse totale de patrimoine brut, quand le reste des ménages détient 53 % de la masse totale. Par ailleurs, à l'exception des livrets d'épargne, présents au sein de plus de 7 foyers sur 10 dès le premier décile de revenus, les taux de détention progressent sensiblement avec le revenu, en particulier pour les produits d'épargne-retraite, les « autres logements » (c'est-à-dire les logements autres que la résidence principale qui fait l'objet d'un examen spécifique) et les valeurs mobilières. L'augmentation est de fait, plus marquée pour les 20 % des ménages les plus aisés.

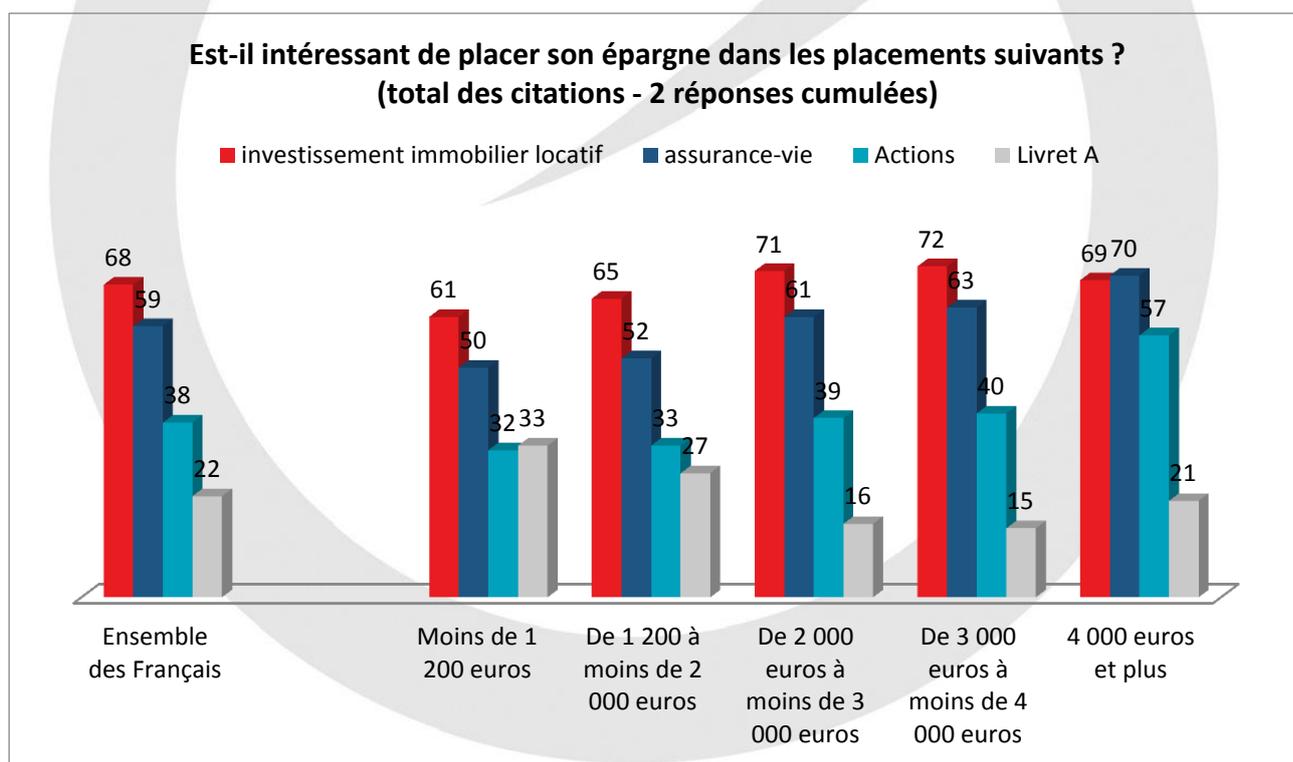


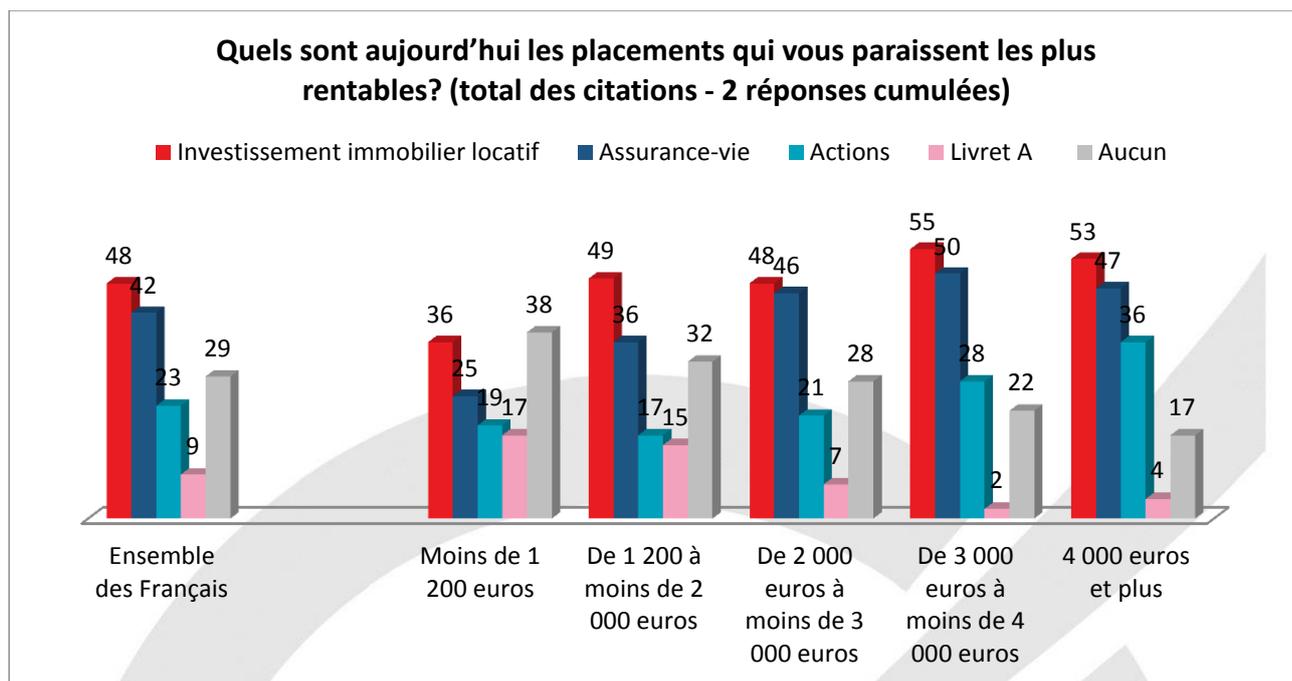
À partir de l'étude précitée et l'examen ciblé des résultats de l'enquête 2017 - Cercle de l'Épargne/Amphitéa « Les Français, l'épargne et la retraite », ce dossier est consacré aux aspirations et priorités des Français, en matière d'épargne et de retraite selon leurs revenus.

REVENUS ET ÉPARGNE, L'IMPACT LIMITÉ DES REVENUS DANS LE CHOIX DES PLACEMENTS

Du placement perçu comme le plus intéressant au placement jugé le plus rentable, les réponses des Français varient peu. L'immobilier, à travers la mise en location d'un bien, reste la valeur-refuge (68 %), suivi de l'assurance-vie (58 %), qui joue pour de nombreux foyers le rôle de couteau suisse en raison de sa souplesse et de ses divers usages. Viennent ensuite, bien après, les actions (38 %), puis le livret A (22 %).

Deux exceptions sont toutefois à noter, aux extrémités de l'échiquier. D'une part les foyers aux revenus inférieurs à 1 200 euros par mois pour qui le Livret A est perçu comme plus intéressant que les actions (avec 33 % de citations en faveur du Livret A contre 32 % pour les actions) et, d'autre part, les foyers les plus aisés qui privilégient l'assurance-vie à l'immobilier locatif (avec 70 % en faveur de l'assurance-vie contre 69 % pour l'investissement dans l'immobilier locatif). Pour les revenus modestes, le Livret A est bien souvent le principal produit d'épargne quand les 10 % les plus aisés disposent d'une large panoplie de produits financiers parmi lesquels l'assurance-vie joue le premier rôle. Les ménages les plus aisés sont, en règle générale, propriétaires de leur résidence principale et peuvent avoir également des biens immobiliers locatifs.





Les foyers de la première tranche de revenus se démarquent également par leur plus grande sévérité à l'égard des différents placements cités. Ils sont ainsi plus nombreux à considérer qu'aucun placement n'est rentable (38 % de citations pour les foyers de moins de 1 200 euros contre seulement 17 % pour ceux de plus de 4 000 euros et 29 % au sein de la population française). Une grande partie de leur épargne étant placée sur les produits d'épargne réglementée, ils ont subi, ces dernières années, la baisse des taux de rendement. Ils sont par ailleurs assez méfiants à l'égard des institutions financières, ce qui peut expliquer cette appréciation négative.

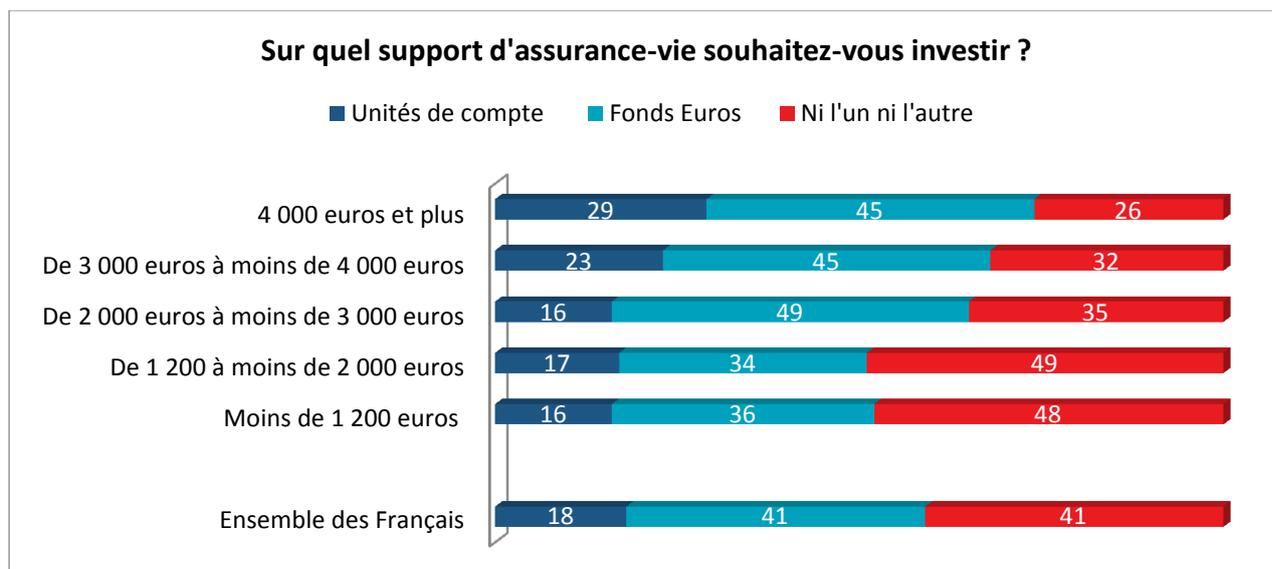
L'ASSURANCE-VIE : UN PLACEMENT CLÉ POUR LES REVENUS AISÉS MAIS AUSSI POUR LES AUTRES !

1^{er} placement financier des Français, 59 % des Français souhaitent, selon notre étude, investir dans un contrat d'assurance-vie. Ils sont respectivement 41 % à l'envisager sur des fonds euros et 18 % sur des unités de compte.

L'assurance-vie un outil de transmission du patrimoine pour les hauts revenus

Comme le rappelle l'enquête Ipsos-FFA¹ publiée en mars dernier, l'assurance-vie présente de nombreux atouts pour les Français. Parmi les divers avantages que peut revêtir ce placement, la facilité qu'il offre pour transmettre son patrimoine dans de bonnes conditions arrive largement en tête (73 % des réponses). Aussi, il n'est guère surprenant que les foyers les plus aisés soient plus enclins à investir dans ce produit. Selon l'enquête 2017 Cercle de l'Épargne/Amphitéa, la proportion de sondés qui déclarent qu'ils n'investiront pas (ou plus) dans ce produit s'effrite avec l'accroissement des revenus. Cela coïncide avec le taux de possession des contrats d'assurance-vie.

¹ « Les Français, l'épargne et l'assurance-vie » est une étude FFA-Ipsos menée auprès de 1 009 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus interrogées par Internet du 17 au 24 février 2017



L'assurance-vie un placement sûr pour l'ensemble des Français, y compris les moins bien lotis

Plus d'un Français sur deux fait le choix de l'assurance-vie parmi ceux dont les revenus sont inférieurs à 2 000 euros. Ce résultat peut surprendre au vu de leurs capacités d'épargne réduites. Cette appétence dans l'assurance-vie tiendrait, selon l'étude Ipsos-FFA précitée, aux garanties que peut offrir ce produit face aux incertitudes de l'avenir (pour 67 % des sondés) – notamment à travers les contrats en fonds euros – et le fait qu'il soit perçu comme un moyen fiable et sûr pour épargner (pour 65 % des sondés).

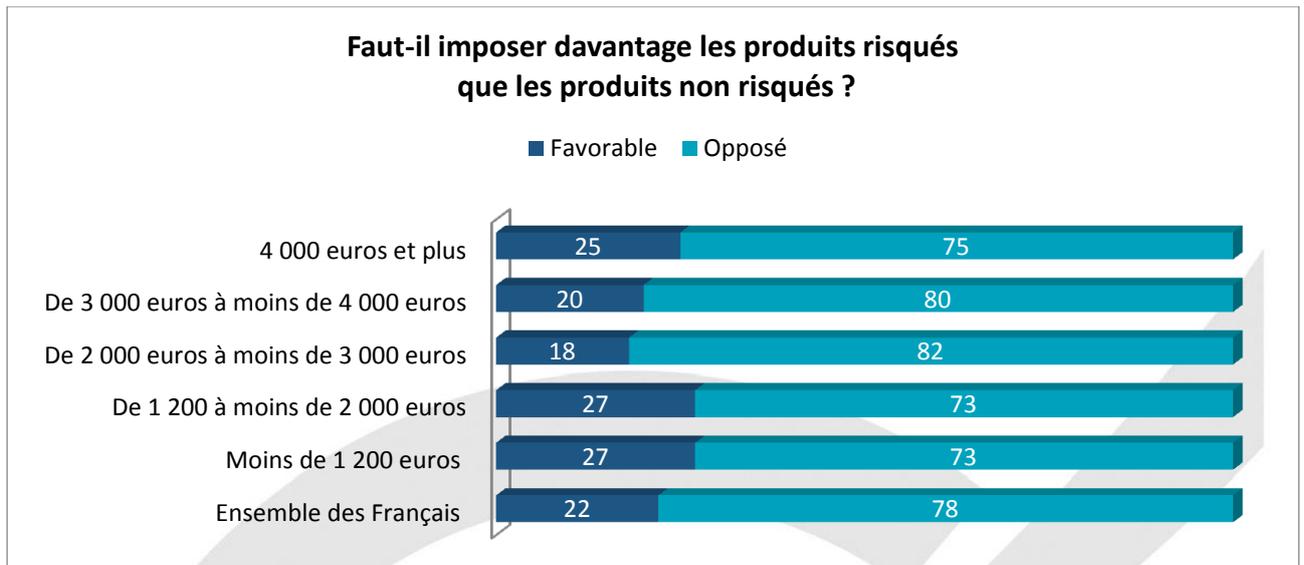
L'intérêt des Français pour les fonds euros prédomine largement et tend même à s'accroître avec les revenus, passant ainsi de 34 % pour les foyers dont les revenus mensuels se situent entre 1 200 et moins de 2000 euros à 45 % pour ceux dont les foyers atteignent voire dépassent les 3 000 euros par mois.

LES PLACEMENTS RISQUÉS, PRINCIPALEMENT UN ENJEU DE DIVERSIFICATION POUR LES DÉTENTEURS D'ÉPARGNE FINANCIÈRE

L'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa souligne l'aversion des épargnants français pour le risque. 78 % des Français sont opposés à une modification de la fiscalité de l'épargne qui tendrait à alourdir les placements dits « sûrs » afin d'inciter épargnants et investisseurs à s'orienter vers des placements plus risqués.

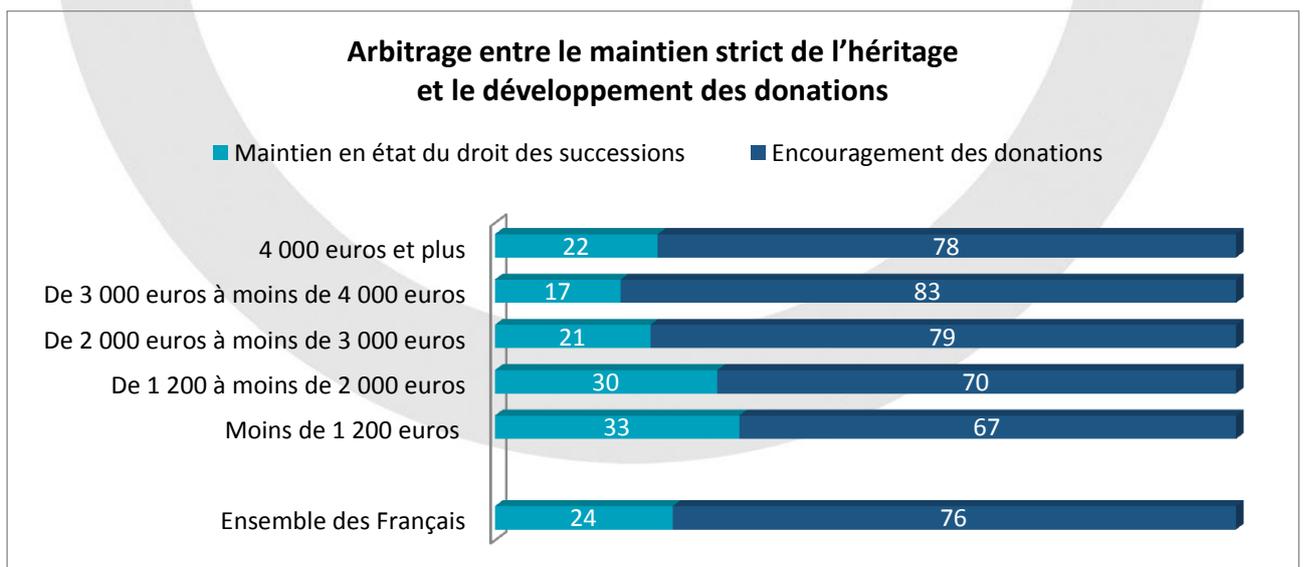
Cet avis est largement partagé quel que soit le niveau des revenus des foyers interrogés : 73 % des ménages à faibles revenus et des classes moyennes, 80 à 82 % des classes moyennes supérieures et des revenus assez élevés et 75 % des sondés les plus aisés.

Les foyers les plus aisés (4 000 euros et plus par mois), plus aptes à réaliser ce type d'investissement, n'y accordent dans les faits qu'une place limitée au regard de l'ensemble du patrimoine détenu.



TRANSMISSION DU PATRIMOINE : LES FRANÇAIS S'ACCORDENT POUR FAVORISER LA DONATION DU VIVANT

Plus des trois quarts des Français (76 %) souhaiteraient que les pouvoirs publics encouragent les donations du vivant. Si la proportion peut varier en fonction des revenus, le rapport de force entre le développement de la donation et le maintien en l'état de l'héritage reste nettement favorable à la première option. La donation trouve le plus d'adeptes parmi les classes moyennes supérieures dont les revenus se situent entre 3 000 et 4 000 euros (entre 79 % et 83 %) quand ils ne sont « que » 67 % à exprimer cette opinion parmi les plus faibles revenus. Ce moindre engouement est lié au fait que les titulaires de revenus modestes ont moins de probabilités de bénéficier de donations que les bénéficiaires de revenus moyens ou supérieurs.

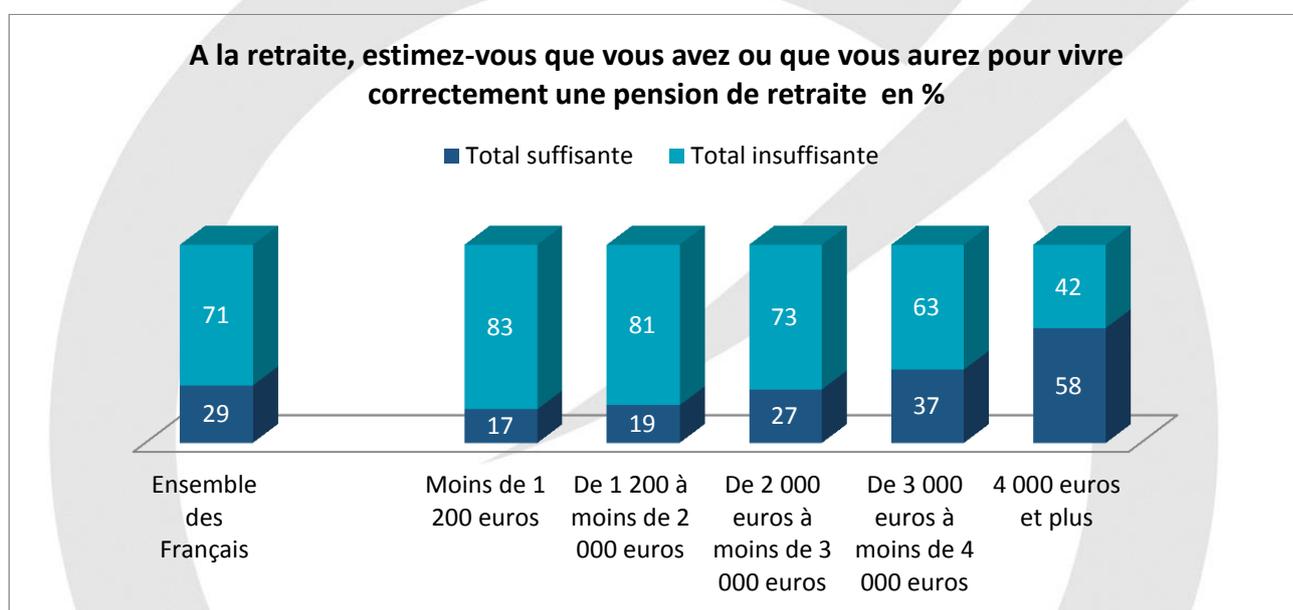


RETRAITE : DES EFFORTS VARIABLES SELON LES CATÉGORIES DE REVENUS

LA RETRAITE, UNE SOURCE D'INQUIÉTUDE PLUS MANIFESTE CHEZ LES MOINS AISÉS

83 % des sondés disposant de revenus inférieurs à 1 200 euros par mois estiment que leur retraite est ou sera insuffisante. Dans la catégorie supérieure de revenus, ils sont encore 81 % à le penser. Si le poids des réponses négatives tend à diminuer avec les revenus, seuls les sondés très aisés (dotés de revenus de 4 000 euros et plus) sont majoritairement optimistes. Ils totalisent 58 % de réponses positives à cette question.

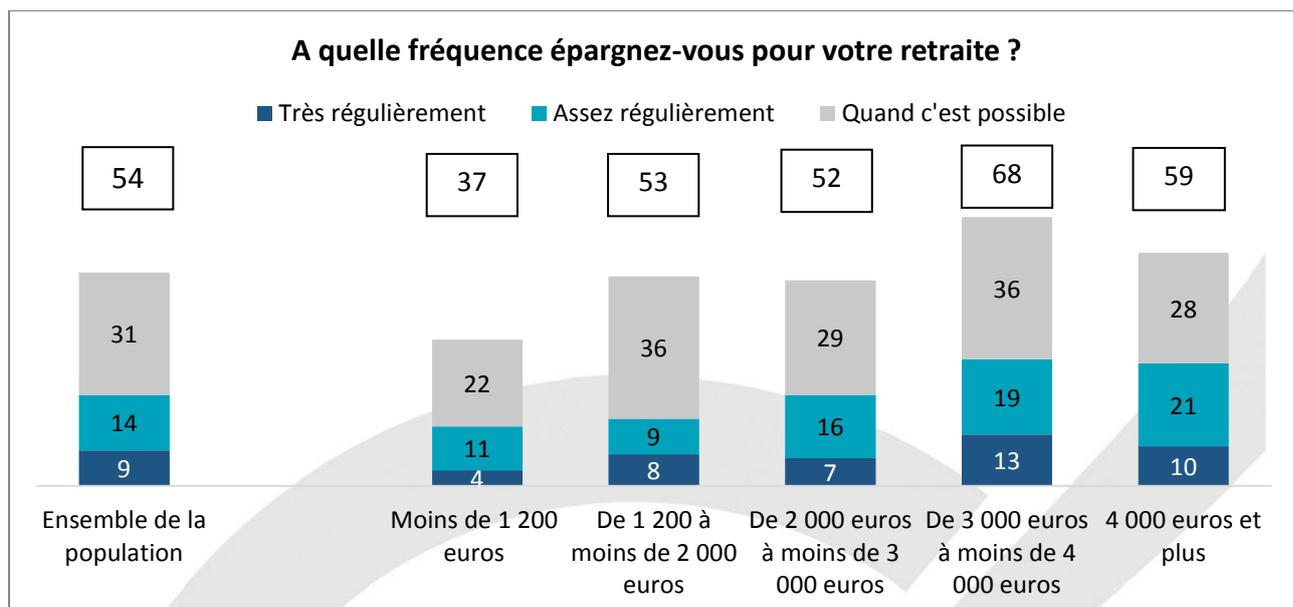
Les membres des premières tranches de revenus craignent que les réformes ne remettent en cause leurs droits à la retraite. Titulaires de faibles revenus, ils considèrent que leurs pensions seront amputées et ne leur permettront pas de vivre correctement.



LA PRATIQUE DE L'ÉPARGNE-RETRAITE, UNE NÉCESSITÉ POUR LES CADRES ET LES CADRES SUPÉRIEURS !

54 % des Français épargnent pour leur retraite. Sans surprise, l'épargne en vue de la retraite est davantage concentrée au sein des foyers aux revenus aisés voire très aisés.

Les cadres supérieurs, dont le taux de remplacement est amené à baisser en raison des réformes adoptées depuis 1993, sont les plus sensibles aux suppléments de retraite par capitalisation (68 %). Ils sont par ailleurs plus nombreux à avoir une pratique très régulière de l'épargne-retraite (13 %).



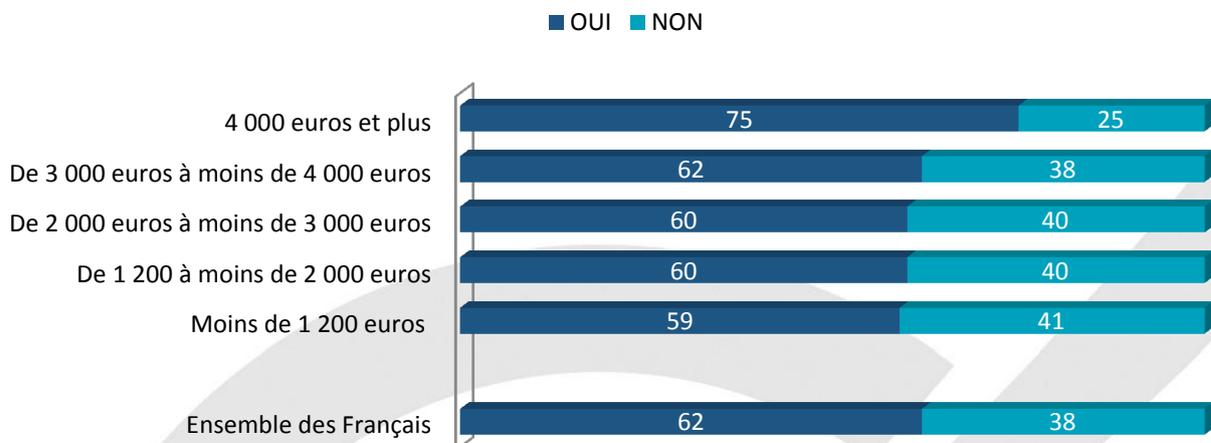
La première tranche de revenus (moins de 1 200 euros par mois), à défaut de moyens suffisants, pratique peu l'épargne-retraite. Seulement 37 % des foyers entrant dans cette catégorie de revenus déclarent le faire.

POUR AMÉLIORER SA RETRAITE, LES FRANÇAIS FONT LE CHOIX DE LA SOUPLESSE

La retraite progressive, la solution trait d'union entre les Français

Afin d'améliorer leur future retraite, les Français citent en priorité le recours à la retraite progressive qui recueille 62 % d'avis favorables. Solution privilégiée par toutes les catégories de revenus, elle rassemble 59 % des foyers les plus défavorisés en termes de revenus, jusqu'à 75 % des sondés issus des familles aisées. Privilégiée pour sa souplesse, la retraite progressive est pourtant un dispositif encore méconnu des Français puisque ce dispositif, créé en 1988, n'a attiré, à la fin 2016, que 11 561 assurés de la CNAV sur les 14 millions de pensionnés du régime général. Il convient toutefois de noter que le dispositif semble connaître un certain renouveau depuis l'assouplissement des conditions d'accès introduit par la loi du 20 janvier 2014 et le décret du 16 décembre 2014. Ainsi les effectifs recensés par la CNAV sont passés de 3 057 à 11 561 en deux ans. Les femmes, représentent, à la fin 2016, 68 % des effectifs.

Pour bénéficier d'une bonne retraite, seriez-vous prêt à travailler plus longtemps mais à temps partiel ?

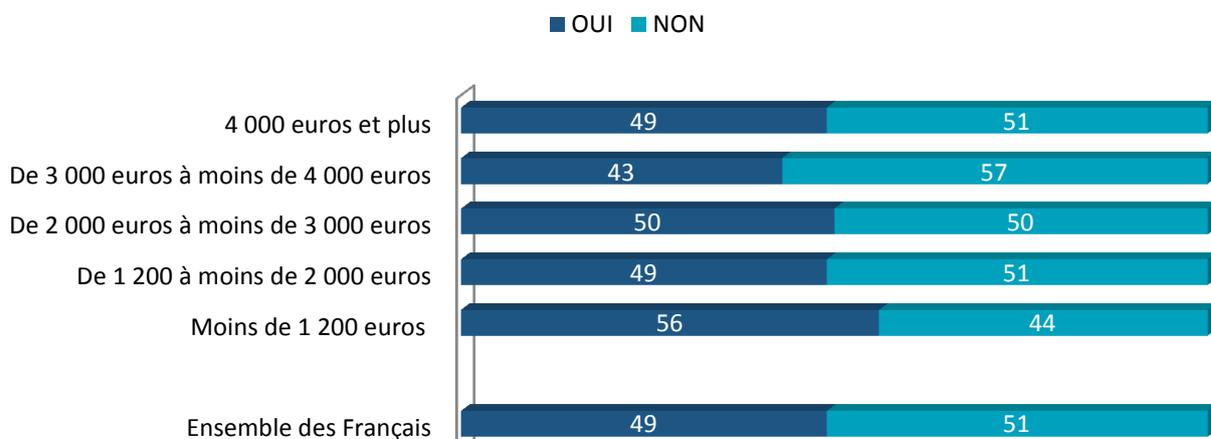


Le cumul emploi retraite, pour les faibles revenus

Plus inquiets que la moyenne des Français pour leur retraite, les titulaires de revenus inférieurs à 1 200 euros sont prêts à cumuler, pendant quelques années, un emploi avec leur pension afin de vivre correctement. Ils sont 56 % à l'envisager contre 49 % en moyenne.

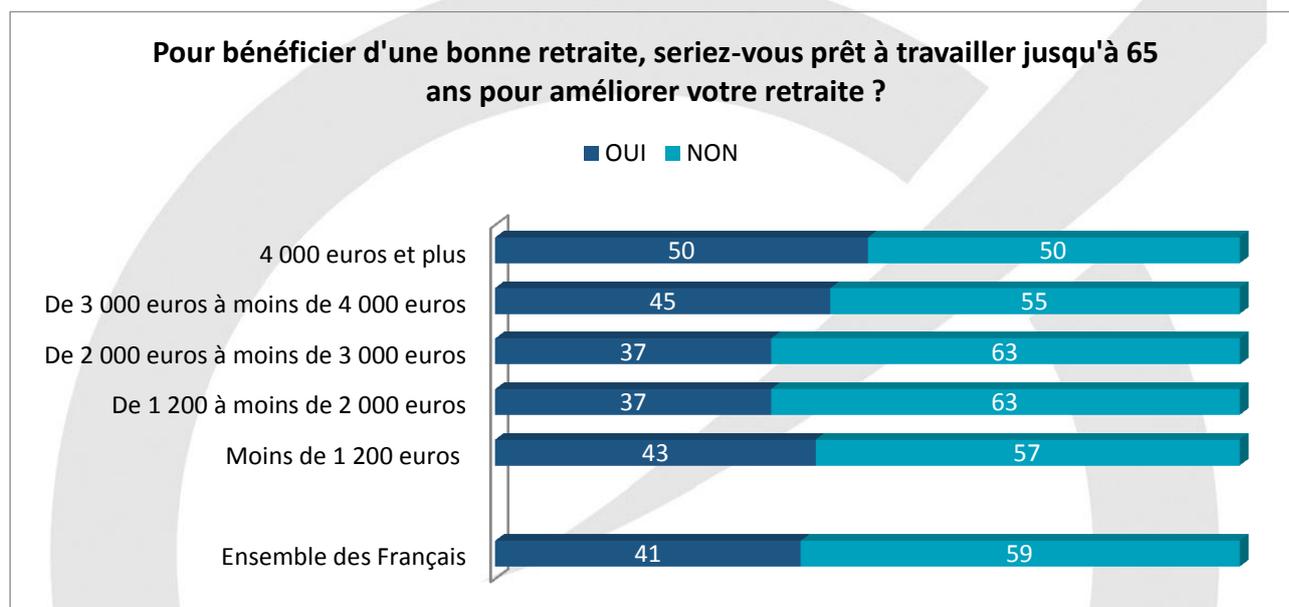
Les sondés se trouvant plus généralement dans la tranche de revenus se situant entre 3 000 et 4 000 euros, se démarquent sur cette question en affichant les plus grandes réserves à l'égard de cette solution (seulement 43 % d'avis favorables). Dans les faits, ce sont pourtant les cadres supérieurs et les professions libérales qui cumulent un emploi et leur retraite.

Pour bénéficier d'une bonne retraite, seriez-vous prêt à cumuler pendant quelques années un emploi avec votre retraite ?



La poursuite d'une activité professionnelle jusqu'à 65 ans fait peu d'émules

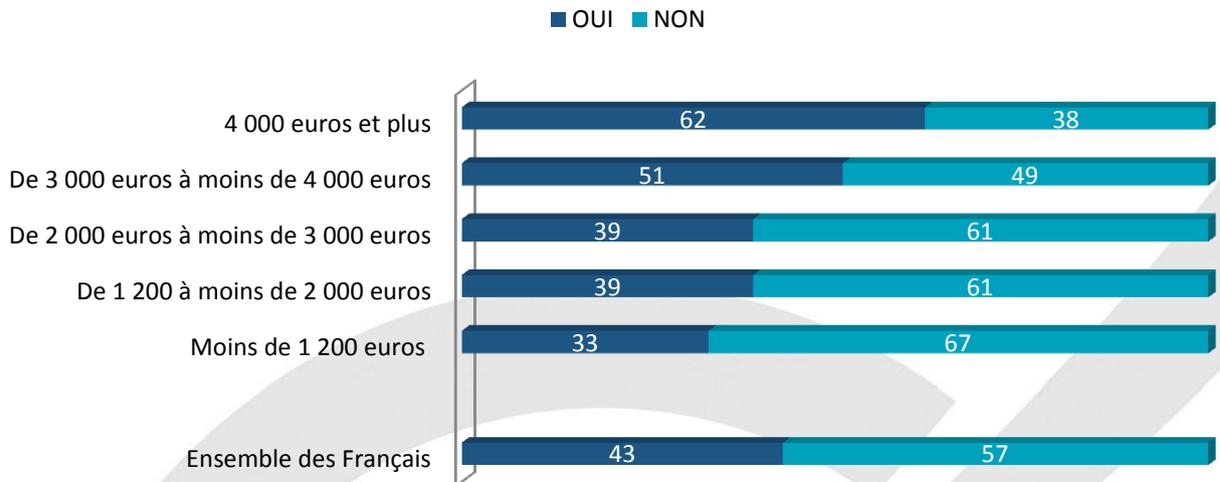
C'est de loin, la solution la moins populaire. Avec seulement 41 % de convertis à cette mesure, elle peine à convaincre un sondé issu d'un foyer aisé sur deux et seulement 37 % de la classe moyenne (correspondant aux Français disposant de revenus se situant entre 1 200 et 3 000 euros par mois). Si les foyers les plus aisés disposent d'autres alternatives pour se constituer un complément de revenu à la retraite, ils sont néanmoins les plus ouverts à l'idée de reporter leur cessation d'activité. De par la nature des emplois exercés et la pénibilité des tâches assumées, les Français disposant de revenus inférieurs affichent un plus grand scepticisme à l'égard de cette mesure.



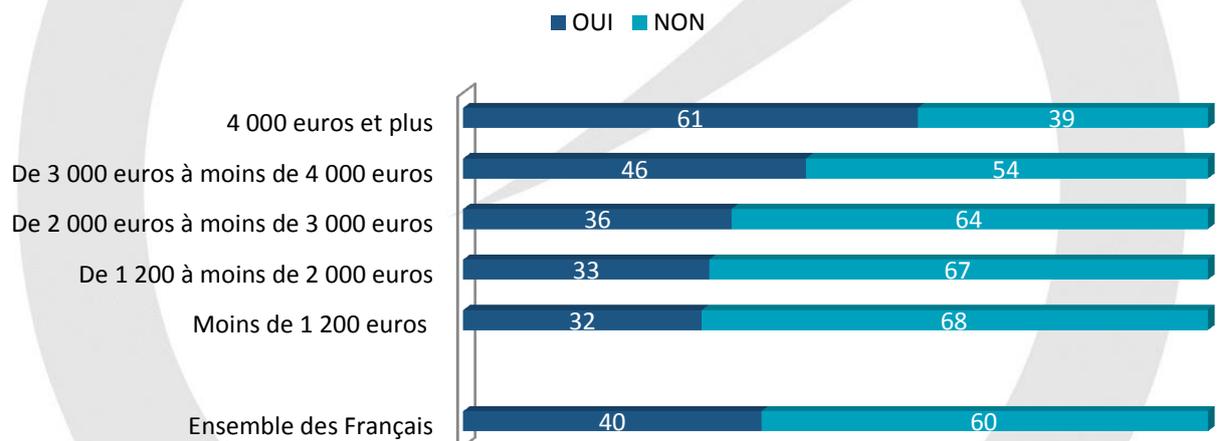
RÉFORME DES RETRAITES : L'ADHÉSION DES FRANÇAIS SERAIT-ELLE PROPORTIONNELLE AUX REVENUS DÉTENUS ?

Les Français disposant de revenus supérieurs à la moyenne acceptent davantage l'idée d'une nouvelle réforme des régimes de retraite. Qu'il s'agisse de l'allongement de la durée de cotisations, ou le report de l'âge légal de départ à la retraite, la proportion de convertis à ces solutions s'accroît avec les revenus. Ils sont ainsi 62 % des interviewés issus d'un foyer disposant plus de 4 000 euros de revenus mensuels à envisager un allongement de la durée de cotisation et 61 % à manifester leur adhésion pour le report 65 ans de l'âge de départ à la retraite contre respectivement 43 % et 40 % pour l'ensemble des Français. Dans une moindre mesure, c'est également le cas pour l'augmentation des cotisations.

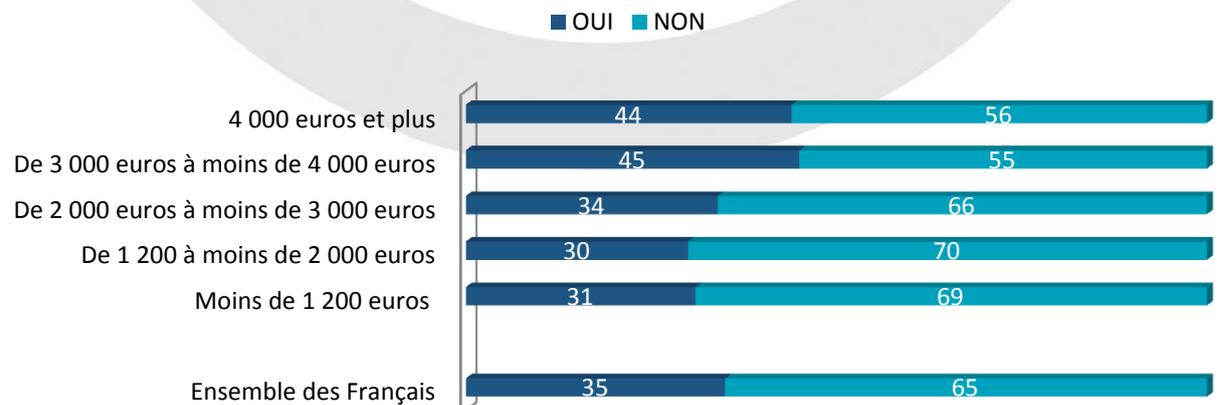
Êtes-vous favorable à l'allongement de la durée des cotisations ?



Êtes-vous favorable au report à 65 ans de l'âge légal de départ à la retraite ?



Êtes-vous favorable à l'augmentation des cotisations sociales ?



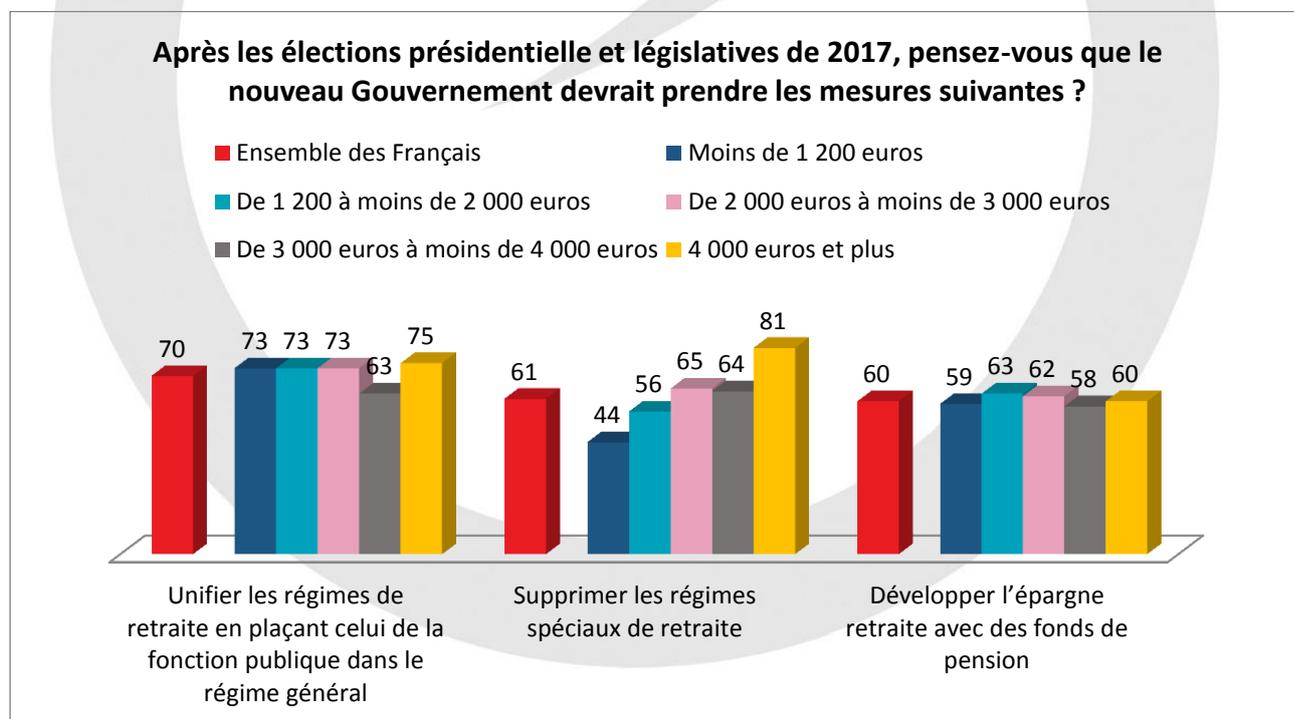
Les titulaires de revenus modestes estiment que les réformes réduiront leurs futures pensions qu'ils jugent déjà faibles. Par ailleurs, ils sont réticents face à tout recul de l'âge de départ à la retraite car, en règle générale, ils arrivent plus jeunes sur le marché du travail.

QUELLES RÉFORMES POUR LA NOUVELLE MANDATURE ?

Le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est engagé, lors de la campagne présidentielle, à une réforme systémique des régimes de retraite. Son objectif est d'aboutir la création d'un régime unique. Cet engagement est en phase, selon cette enquête, avec les attentes des Français qui manifestent un désir notable d'équité et de transparence dans les règles qui régissent les différents régimes.

Ainsi 70 % des Français, aspirent à l'unification des régimes de retraite en plaçant celui de la fonction publique dans le régime général. Ils sont par ailleurs 61 % à prôner la suppression des régimes spéciaux.

Si pour la première mesure, une certaine homogénéité des réponses existe au sein des différentes catégories de revenus, cela est moins vrai pour ce qui concerne la suppression des régimes spéciaux. Cette mesure, largement plébiscitée par les hauts revenus (81 % des foyers déclarant plus de 4 000 euros par mois), bénéficie d'un soutien plus limité au sein des représentants des foyers les plus modestes qui craignent que leurs droits soient reniés directement ou indirectement.



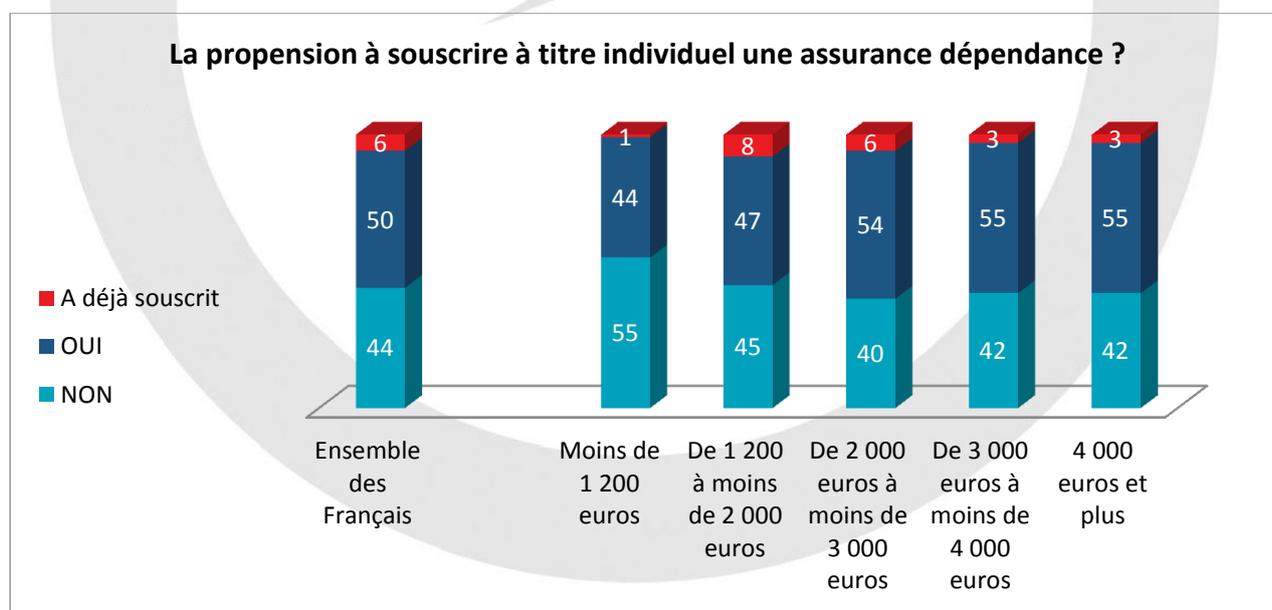
Il convient de noter que le développement de l'épargne-retraite est favorablement accueilli par l'ensemble des Français quel que soit leur niveau de vie. Ainsi 60 % des plus aisés y aspirent et même 63 % de ceux se situant dans la deuxième tranche de revenus.

DÉPENDANCE : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE POUR LES FRANÇAIS AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES

L'ASSURANCE DÉPENDANCE UNE SOLUTION PRIVILÉGIÉE PAR LES CLASSES MOYENNES ?

44 % des Français disposant des revenus mensuels inférieurs à 1 200 euros seraient prêts à souscrire, à titre individuel, une assurance dépendance quand sur l'ensemble de la population, un Français sur deux serait dans ce cas. Au fur et à mesure que les revenus progressent, la part de ceux qui envisagent cette option pour se prémunir contre le risque d'entrer un jour en dépendance augmente. Ainsi ils sont 54 % à l'envisager parmi ceux percevant entre 2 000 et 3 000 euros par mois et 55 % au-delà. Il semblerait donc que le facteur revenu ait une incidence sur la propension des Français à souscrire ou non un tel produit.

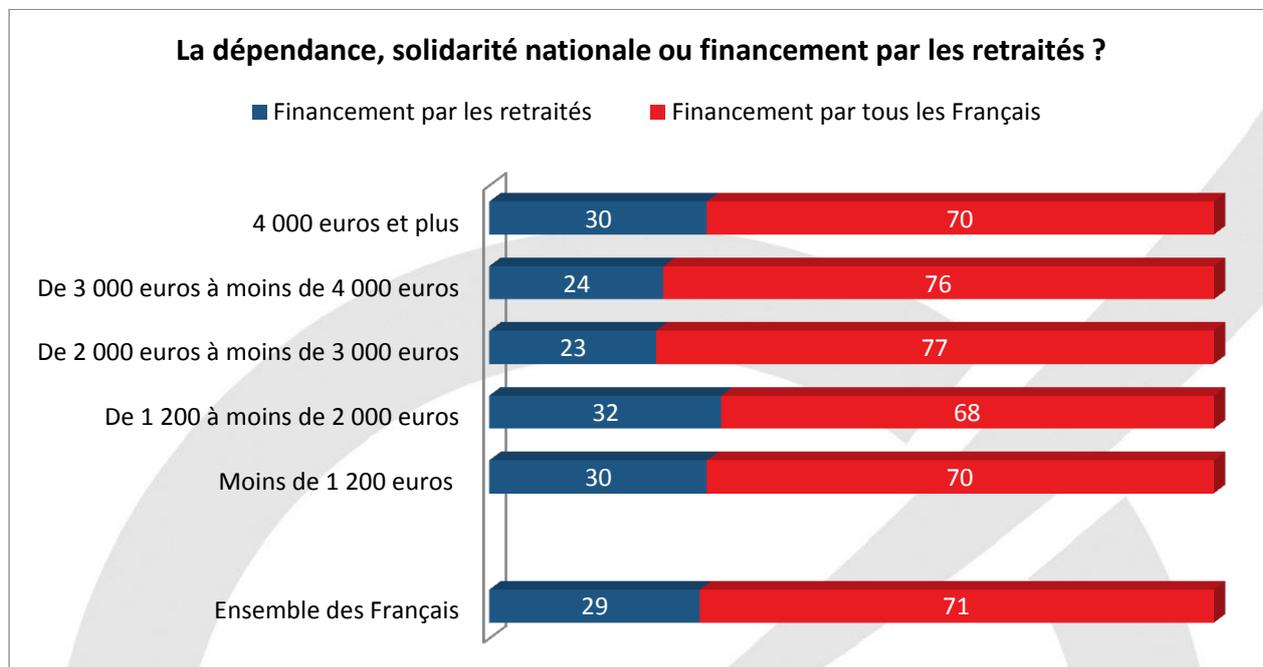
Les classes moyennes ont le sentiment qu'ils ne pourront pas bénéficier de l'appui public à hauteur de leurs besoins. Quand 1 % des Français à faibles revenus (moins de 1 200 euros par mois) ont déjà souscrit un contrat d'assurance dépendance, ils sont 8 % à l'avoir fait parmi ceux se situant dans la tranche de 1 200 euros à 2 000 euros et 6 % parmi la tranche supérieure (déclarant entre 2 000 et moins de 3 000 euros de revenus). Il est assez logique pour les catégories intermédiaires de se tourner vers ce type de produits. En effet ces populations doivent faire face à un reste à charge important, notamment pour financer les frais d'hébergement. Les hauts revenus du fait d'un patrimoine immobilier et financier supérieur, disposent d'un panel de solutions plus large pour assumer ce surcroît de dépenses et sont à ce titre moins nombreux à avoir déjà opté pour l'assurance dépendance (3 % contre 6 % pour la moyenne des Français).



LA PRISE EN CHARGE DE NOS AÎNÉS PAR LA SOLIDARITÉ NATIONALE, UN ENJEU MAJEUR POUR LES CLASSES MOYENNES ET CLASSES MOYENNES SUPÉRIEURES

71 % des Français estiment que le financement de la dépendance doit être assuré par l'ensemble des Français. Quelle que soit la tranche de revenus du foyer, les sondés s'accordent sur ce point. Toutefois le financement par les retraités fait le moins d'adeptes parmi les classes moyennes et classes moyennes supérieures (respectivement 77 % et

76 %). Ces derniers craignant – sans doute à raison – devoir supporter des restes à charges coûteux au regard de leurs revenus, espèrent partager ce fardeau avec l'ensemble de la population.



** À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne.*

L'enquête a été réalisée sur Internet du 7 au 10 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Août 2017 : +1,59 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +12,17 milliards d'euros Évolution en 2016 : +3,6 milliards d'euros Encours : 271,7 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Août 2017 : +340 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +2,41 milliards d'euros Évolution en 2016 : +100 millions d'euros Encours : 103,8 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Août 2017 : +525 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +4,523 milliards d'euros Évolution en 2016 : +18,885 milliards d'euros Encours : 263,345 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	Août 2017 : +142 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +344 millions d'euros Évolution en 2016 : -793 millions d'euros Encours : 29,548 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Août 2017 : 17 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : -172 millions d'euros Évolution en 2016 : -227 millions d'euros Encours : 6,222 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Août 2017 : -3 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : -967 millions d'euros Évolution en 2016 : -963 millions d'euros Encours : 43,885 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,30 % (août 2017) Pas de plafond légal	Août 2017 : +2,699 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +16,846 milliards d'euros Évolution en 2016 : +4,981 milliards d'euros Encours : 193,121 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (juin 2017) : 4,147 millions Encours (juin 2017) : 88,67 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Nombre (juin 2017) : 57 728 Encours (juin 2017) : 870 millions d'euros
Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2016 Rendement moyen des UC en 2016*	1,9 % 3,9 %	Août 2017 : +1 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +5,1 milliards d'euros Évolution en 2016 : +16,8 milliards d'euros Encours : 1 662,1 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2016	4,64 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations - CDE
*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	RÉSULTATS
CAC 40 au 30 décembre 2016	4 862,31
CAC au 29 septembre	5 329,81
Évolution en septembre	+4,92 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+9,61 %
DAXX au 30 décembre 2016	11 481,06
DAXX au 29 septembre	12 828,86
Évolution en septembre	+5,82 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+11,74 %
Footsie au 30 décembre 2016	7 142,83
Footsie 29 septembre	7 372,76
Évolution en septembre	-0,39 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+9,22 %
Euro Stoxx 50 au 30 décembre 2016	3 230,68
Euro Stoxx au 29 septembre	3 594,85
Évolution en septembre	+5,08 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+9,25 %
Dow Jones au 30 décembre 2016	19 762,60
Dow Jones au 29 septembre	22 405,09
Évolution en septembre	+2,74 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+13,37 %
Nasdaq au 30 décembre 2016	5 383,12
Nasdaq au 29 septembre	6 495,96
Évolution en septembre	+3,39 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+20,67 %
Nikkei 225 au 30 décembre 2016	19 114,37
Nikkei au 29 septembre	20 356,28
Évolution en septembre	+4,66 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+6,50 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2016	1,0540
Parité au 29 septembre	1,1819
Évolution en septembre	-1,32 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+12,37 %
Once d'or au 31 décembre 2016 en dollars	1 154,70
Once d'or au 29 septembre	1 280,770
Évolution en septembre	-2,21 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+11,16 %
Baril de pétrole Brent en dollars au 31 décembre 2016	56,620
Pétrole de Brent au 29 septembre	56,631
Évolution en septembre	+8,80 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	-0,39 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	TAUX
Obligations souveraines et Euribor au 29 septembre 2017	
Taux OAT à 10 ans	
30 décembre 2016	0,687 %
29 septembre 2017	0,744 %
Taux du Bund à 10 ans	
30 décembre 2016	0,208 %
29 septembre 2017	0,468 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	
30 décembre 2016	2,454 %
29 septembre 2017	2,337 %
Taux de l'Euribor : 29 septembre 2017	
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,372 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	-0,329 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	-0,273 %
Taux de l'Euribor à 9 mois	-0,220 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,174 %
Crédit immobilier (Taux du marché - Source Empruntis 29 septembre 2017)	
10 ans	1,30 %
15 ans	1,55 %
20 ans	1,80 %
25 ans	2,00 %
30 ans	2,75 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre 2017 (BdF)	
Prêts à taux fixe	
Prêts d'une durée inférieure à 10 ans	2,29 %
Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,30 %
Prêts d'une durée supérieure à 20 ans	2,51 %
Prêts à taux variable	
Prêt-relais taux moyen pratique	2,55 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure applicables au 4^e trimestre 2017	
Prêts à taux fixe	
Prêts d'une durée inférieure à 10 ans	3,05 %
Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	3,07 %
Prêts d'une durée supérieure à 20 ans	3,35 %
Prêts à taux variable	
Prêt-relais taux moyen pratique	3,40 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre 2017 par la Banque de France)	
Montant inférieur à 3 000 euros	15,56 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	9,74 %
Montant supérieur à 6 000 euros	4,56 %
Prêts découverts de comptes	
	10,36 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure (taux maximums autorisés) applicables au 4^e trimestre 2017	
Montant inférieur à 3 000 euros	20,75 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	12,99 %
Montant supérieur à 6 000 euros	6,08 %
Prêts de découverts de compte	

TABLEAU DE BORD RETRAITE	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Revalorisation de +0,8 % le 1 ^{er} janvier 2017	
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 €	
AGIRC	Valeur du point : 0,4352 €	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension brute (droits directs) en 2015 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 376 euros 1 728 euros 1 050 euros	De 2004 à 2015, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 376 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 728 euros Pour les femmes de 730 à 1 050 euros
Montant mensuel de la pension brute (droits directs et dérivés) en 2015 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 520 euros 1 747 euros 1 309 euros	De 2004 à 2015, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 376 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 728 euros Pour les femmes de 730 à 1 050 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercleredelegpargne.fr



AG2R LA MONDIALE